

**CONCEPT INITIAL POUR UN PARTENARIAT STRATEGIQUE EN VUE DE LA  
MISE EN PLACE D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA GESTION  
DURABLE DES PECHES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

**PROJET DE DOCUMENT SUR LES ENJEUX ET LES OPTIONS POSSIBLES POUR  
SERVIR DE GUIDE AU COURS DU PREMIER ATELIER CONSULTATIF**



## **I. Etat des lieux: Problèmes majeurs relatifs aux ressources halieutiques et aux Grands Ecosystèmes Marins qui les abritent en Afrique Subsaharienne et solutions possibles aux problèmes identifiés.**

### **1.1 Aperçu du secteur des pêches maritimes en Afrique Subsaharienne**

Le rôle des pêches maritimes dans l'économie régionale : Les pêches maritimes jouent un rôle important dans l'économie des pays côtiers d'Afrique Subsaharienne. Le secteur de la pêche contribue de façon prépondérante aux revenus des populations rurales et à l'emploi. Il attire des investissements locaux et étrangers considérables et contribue de façon significative à la sécurité alimentaire. De plus, il est une source substantielle d'entrée de devises et contribue au financement du budget de l'Etat dans plusieurs pays.

Pour commencer, les pêches maritimes sont une source d'emplois et de revenus directs et indirects pour les populations rurales dans la région, en particulier les entreprises de pêche artisanales, comprennent à la fois des activités de pêche de subsistance et de pêche commerciale qui requièrent une forte main d'œuvre, opèrent pour la plupart sur le plan régional voire même international. La FAO estime à 2,7 millions le nombre de personnes employées dans des activités de pêches continentales et maritimes, soit à temps plein, soit à temps partiel ou de façon occasionnelle. (FAO circulaire pêches No 929, 1999). Le secteur de la pêche maritime, au sens large, emploie plus de 2 millions de personnes au Nigeria seulement, dont environ 500.000 sont des pêcheurs artisanaux (FAO profil du secteur des pêches, 2004). Au Sénégal, Ce secteur emploie de façon directe ou indirecte (industries, marketing, services, activités à temps partiel) quelques 600.000 personnes (environ 17% de la population active) dont la majorité, y compris 52.000 pêcheurs artisanaux à plein temps, opèrent dans de petites entreprises de pêche maritime (Banque mondiale, 2004). De façon similaire, au Ghana, la pêche maritime supporte environ 7% de la population active (Anon 2002 ; FAO profil du secteur des pêches 2004). Même dans des pays comme la Côte d'Ivoire ou le secteur de la pêche représente moins de 1% du PNB, ce secteur (maritime et continentale) fait vivre plus de 400.000 personnes avec une incidence sur la pauvreté d'environ 80% pour les entreprises de petite taille (Anon, 2002). Ainsi, il peut être aisément affirmé qu'une partie importante des populations pauvres de l'Afrique Subsaharienne tire ses revenus de la pêche artisanale.

Tableau 1 : Nombre de pêcheurs et population totale – (Afrique en millions)

<b>Catégorie</b>	<b>1970</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>
Pêcheurs à plein temps	0,572	0,944	1,680
Totalité des pêcheurs	1,363	1,915	2,585
Population	357,3	622,4	795,7
Territoires de pêches (000 tons)	3,869	4,991	6,610

(Source : FAO 1999)

De façon générale, le secteur de la pêche contribue significativement à la sécurité alimentaire. Il fournit jusqu'à 70% des protéines animales consommées quotidiennement

dans les pays côtiers comme le Ghana et la Sierra Leone, pour une moyenne de 23% en 2000 pour l'Afrique Subsaharienne (Earthtrends, 2004). Ce qui est significativement plus élevé que la moyenne mondiale de 16%. Le poisson capturé en mer est vital dans plusieurs parties de l'ASS où les autres sources de protéines animales sont limitées. Selon la FAO, les pêcheries artisanales, continentales et maritimes fournissent jusqu'à 80% du poisson destiné à la consommation domestique dans la région (FAO 2004). Pour plusieurs grands Etats, les aliments à base de poisson sont constitués de petits pélagiques surgelés et bon marché importés d'Afrique de l'Ouest, alors que les captures de plus grande valeur sont exportées pour générer des devises. Cette pratique qui consiste à exporter les captures de grande valeur et à importer les petits pélagiques de moins grande valeur de régions telles que l'Afrique de l'Ouest va probablement se poursuivre et même prendre de l'ampleur et pourrait constituer une façon efficace d'utiliser les ressources halieutiques pour de nombreux pays, en assumant que les stocks sont exploités de façon durable. Toutefois, comme le tableau ci-dessous le montre, la consommation totale de poisson est restée constante alors que les taux de consommation par personne semblent avoir décliné au cours des dernières années. Ceci reflète sans doute non seulement la stagnation des captures domestiques mais aussi le déclin du pouvoir d'achat étant donné que les revenus par personne ont stagnés ou déclinés dans de nombreux pays d'Afrique Subsaharienne au cours de cette période.

Tableau 2 : Tendances en matière de consommation de poisson en Afrique Subsaharienne

	1973	1985	1997	Taux de croissance annuel 1985-1997
Consommation totale de poissons	2,6 millions de tonnes	3,7 millions de tonnes	3,7 millions de tonnes	0,00
Consommation totale de poissons par personne	9 kg/pers./année	9,2 kg/pers./année	6,7 kg/pers./année	- 2,6

(Source : Delgado et al., 2003)

Finalement, en terme de devises obtenues, l'exportation de poisson et de produits fait à base de poisson joue un rôle vital dans les économies de nombreux pays de l'ASS. La valeur des exportations nettes du continent dans son ensemble a atteint l'équivalent d'environ 1,7 milliard de dollars US en 2001 (FAO 2003a), dépassant ainsi le montant de devises engrangées par les secteurs du cacao, du café ou tout autre produit agricole dans la région. De façon générale, le secteur des pêches contribue jusqu'à 10% du PNB de plusieurs pays (Liberia, Mauritanie), 50% des devises étrangères obtenues et 20% des revenus de l'Etat (FAO 2004). Pour certains pays, les revenus de l'Etat sont indispensables pour la constitution du budget et dans ces cas, les revenus sont souvent reçus sous forme de compensations résultants d'accords de pêches avec des pays étrangers. Le résultat peut toutefois, être une forte dépendance aux flottes étrangères et aux accords de pêches pour ce qui concerne les revenus de l'Etat, comme c'est le cas pour la Guinée Bissau où les accords de pêches avec l'Union Européenne fournissent environ 40% du budget de l'Etat.

Les Grands Ecosystèmes Marins (GEMs) de l'Afrique Subsaharienne et le statut de leurs ressources halieutiques : Il y a 5 Grands Ecosystèmes Marins en ASS qui sont en fait des régions océaniques caractérisées par une profondeur, une hydrologie, une productivité et des relations trophiques distinctes. Pour ce qui concerne le secteur des pêches dans son ensemble, ces GEMs constituent à peu près deux tiers des zones de pêche de la région et plus de 90% de ces zones se situent en Afrique de l'Ouest.

Les ressources sont plus abondantes dans les GEMs situés dans l'Océan Atlantique tels que le GEM du courant de Benguela, celui du courant des Canaries et celui du Courant de Guinée, qui sont caractérisés par de forts courants ascendants. Ces courants supportent des écosystèmes hautement productifs. Par exemple, la productivité primaire du courant de Benguela est estimée à six fois celle de l'écosystème de la Mer du Nord. La majorité des captures dans ces trois GEM consiste en de petits pélagiques clupéidés tels que les harengs, les sardines et les anchois. Dans la région du courant de Guinée environ 40% des 280 millions de personnes qui peuplent la région vivent dans des zones côtières et dépendent des lagunes, des estuaires, des ruisseaux et des eaux continentales qui les entourent (GEF PDF-B proposition pour GCLME, 2000). Inversement, le GEM du courant d'Agulhas est situé le long du courant limitrophe Ouest du Sud de l'Océan Indien et le courant voisin du GEM de la côte somalienne se situe en dehors de la limite nord-est du continent africain. Ces deux GEMs comprennent le plateau continental de 7 pays où la production totale de poissons est relativement faible (un total de moins de 50.000 tonnes dans le GEM du courant de la côte somalienne en 2000 et approximativement 260.000 tonnes dans le courant du GEM d'Agulhas pour la même année).

En termes de niveaux actuels d'exploitation dans chacun de ces GEMs :

- GEM du courant des Canaries – les tendances sur 10 ans (1990-1999) relevées par la FAO montrent un déclin des captures de 2,3 million de tonnes en 1990 à 1,8 millions de tonnes en 1999. Cette zone est dite très touchée par la surexploitation par le Réseau Global pour l'Evaluation de la Qualité des Eaux ;
- GEM du courant de Guinée - les tendances sur 10 ans de la FAO montrent des captures de 950.000 tonnes en 1990 et 900.000 tonnes en 1999 avec une chute prononcée à 700.000 tonnes en 1994. Alors que le GEM est riche en espèces marines vivantes et en poissons de grande valeur commerciale, les données de la FAO montrent des signes de perturbation de l'écosystème. Il y a des fluctuations commerciales énormes pour ce qui concerne les espèces ayant une valeur commerciale. Des changements significatifs dans la composition des espèces ont eu lieu au fil du temps et plusieurs espèces de démersaux et pélagiques sont considérées surexploitées ;
- GEM du courant de Benguela - les tendances sur 10 ans de la FAO montrent une décroissance dans la capture des morues, des harengs, des sardines, des anchois et de divers autres espèces de pélagiques, tandis que le total des captures a décliné de 1,3 million de tonnes en 1990 à 900.000 tonnes en 1996, puis est passé à 1,2 million de tonnes en 1999. Pendant que certains stocks sont maintenus à des niveaux de productivité constants, dans certaines régions il y a eu des épuisements sévères et même des effondrements de stocks d'espèces importantes ;

- GEM du courant d'Agulhas - les tendances sur 10 ans de la FAO montrent une décroissance d'environ 284.000 tonnes en 1990 à 260.000 tonnes en 1999 avec des décroissances abruptes au début des années 90 allant jusqu'à avoisiner les 220.000 tonnes avant de croître graduellement ; et
- GEM du courant de la côte somalienne - les tendances sur 10 ans de la FAO montrent une décroissance de 60.000 tonnes en 1990 à environ 50.000 tonnes en 1999 alors que les organisations de pêche sont en majorité petites, traditionnelles et artisanales. A cause des pratiques destructrices, plusieurs régions sont dites hautement surexploitées ou en danger de l'être.

La production maritime totale de tous les GEMs d'ASS est estimée à 4,8 millions de tonnes en 2001. Les captures faites par des navires étrangers représentent encore une importante portion avec environ 25 à 30% des poissons capturés par des navires non africains et non enregistrés dans les océans qui entourent l'Afrique Subsaharienne. Depuis 1992, (lorsque les flottes étrangères furent réduites suite à la restructuration de plusieurs économies centralisées), les navires étrangers capturent entre 1,5 et 2 millions de tonnes par an. La Russie et les pays d'Europe de l'Est représentent encore plus du tiers des quantités pêchées. Toutefois, les quantités pêchées par les nations d'Europe de l'Ouest ont augmenté au cours des années 90, la Hollande étant la première nation en terme de pêche de petits pélagiques le long de la côte ouest africaine.

Depuis le début des années 90, la production totale (captures locales et étrangères comprises) semble avoir atteint un palier. Selon la FAO, les stocks de poissons actuellement exploités en Afrique Subsaharienne, à quelques exceptions près, ne supporteraient pas des augmentations de prélèvement.

## **1.2 Enjeux et problèmes clés auxquels est confrontée la pêche maritime en Afrique Subsaharienne.**

Alors que de nombreux stocks de poissons de mer sont largement exploités ou surexploités, le nombre de stocks sous-exploités ou modérément exploités continue de décroître alors que la demande en poisson augmente. Le nombre de stocks largement exploités reste relativement constant alors que ceux surexploités, épuisés et en reconstitution augmentent. Cependant, même dans des régions où la production est stable ou en augmentation, cette situation a été rendue possible dans plusieurs cas, parce que les pêcheurs ont changé de cibles en passant aux espèces de faibles valeurs et aux petites espèces car les grosses espèces prédatrices ont décliné. La seule exception notée concerne la partie Ouest de l'Océan Indien où le total des captures continue d'augmenter. Cette région a un potentiel élevé pour ce qui concerne l'augmentation de la production et a une faible fréquence de stocks complètement exploités, surexploités, épuisés ou en reconstitution.

Malgré la diversité des situations et des approches, le problème majeur au centre de l'augmentation des stocks de poissons surexploités et épuisés en Afrique Subsaharienne repose sur la gestion inadaptée du secteur des pêches. Dans plusieurs pays côtiers, il

n'existe pas de cadre institutionnel et politique pour, d'une part, parvenir à un consensus entre les multiples acteurs du secteur des pêches avec leurs multiples objectifs et, pour d'autre part répartir les ressources entre ces différents objectifs concurrents. Comme cela est le cas un peu partout à travers le monde, la gestion des pêches et des ressources halieutiques dans la région s'est souvent limitée au seul objectif biologique de maintien d'un niveau de stock minimum pour certaines espèces de haute valeur, avec très peu d'attention accordée aux écosystèmes qui abritent les stocks, aux interrelations entre espèces, aux niveaux trophiques et, encore plus important, aux multiples objectifs poursuivis par les acteurs du secteur des pêches dans la plupart des pays côtiers de la région. De plus, le manque de mécanismes adéquats pour faciliter la collaboration régionale a empêché les systèmes de gestion mis en place au niveau de pays de fonctionner en harmonie pour une gestion durable des migrations. Les multiples objectifs des acteurs opérant dans le secteur des pêches maritimes peuvent être généralisés comme suit (sans être exhaustif) :

- L'objectif des pêcheries artisanales (souvent localisées dans les zones rurales) est d'assurer des emplois et des sources de subsistance dans le court terme et dans le long terme augmenter le niveau de revenu, la sécurité de l'emploi et les bénéfices ;
- L'objectif des compagnies industrielles privées (locales et étrangères), celui de quelques grands navires détenus par des pêcheries artisanales et également celui des investisseurs situés en aval des activités de capture (transformation, marketing, ravitaillement en produits à base de poisson) est de générer des retours sur investissement acceptables pour compenser les risques associés au secteur des pêches ainsi que de voir une stabilité à long terme du secteur qui reflète la nature à long terme de leurs investissements ;
- L'objectif des institutions publiques chargées de gérer l'utilisation des ressources halieutiques (ministères des pêches) est de maintenir le contrôle du secteur pour s'assurer que les stocks des espèces commerciales les plus importantes ne chutent pas en dessous du niveau minimum acceptable ;
- Les objectifs du secteur public au sens large et généralement ceux du ministère des finances sont de maintenir ou d'augmenter le niveau de devises obtenues par le secteur des pêches ainsi que d'augmenter la contribution du secteur au budget de l'Etat ;
- Les objectifs au sens large des communautés et des consommateurs vivant dans les pays d'ASS sont de maintenir des niveaux d'approvisionnement en produits halieutiques adéquats, à des prix constants ;
- Les objectifs des organisations locales et internationales de conservation sont de préserver les espèces en danger et les habitats critiques dans les pays côtiers d'Afrique Subsaharienne ; et
- Les objectifs de plusieurs nations étrangères sont d'obtenir des zones de pêches additionnelles pour leurs navires en obtenant par exemple l'accès aux eaux des pays d'ASS pour leurs navires.

Même si la liste ci-dessus reste générale et n'est pas exhaustive, elle permet de se faire une idée sur les multiples objectifs présents dans de nombreux secteurs de la pêche en ASS. Un approvisionnement durable en ressources halieutiques est un pré requis

nécessaire pour satisfaire chacun de ces objectifs. Toutefois, ces ressources étant limitées, une gestion durable des ressources halieutiques associée à une bonne gouvernance devraient permettre de partager les ressources du secteur entre les différents acteurs et objectifs, ce qui signifie exclure ou limiter la participation de certains acteurs dans le secteur des pêches et dans la plupart des cas réduire leur nombre actuel et promouvoir l'identification des sources alternatives d'emplois. A long terme l'objectif principal serait d'augmenter la valeur ajoutée locale du secteur et d'accroître la contribution du secteur à la réduction de la pauvreté. Plus le nombre d'acteurs et les pressions sur les ressources, limitées, seront élevés, plus les tensions entre les différents groupes seront grandes et plus grande sera la nécessité de parvenir à un équilibre entre les objectifs, permettant ainsi aux ressources de se reconstituer ou de se maintenir à des niveaux durables. Dans la pratique, les forts besoins et intérêts des acteurs poussera à maintenir des niveaux d'exploitation élevés sur le court terme même si cela signifie un épuisement accéléré des ressources et un coût élevé à payer sur le long terme.

Il existe plusieurs cas ou exemples en Afrique Subsaharienne où les systèmes de gestion des ressources halieutiques ont permis d'aboutir à un consensus sur le niveau d'exploitation durable des ressources et leur maintien tout en augmentant les rentes et les profits issus du secteur des pêches. En Namibie, par exemple, en dépit de quelques problèmes actuellement observés avec certains stocks, le gouvernement a développé une vision claire du secteur basée sur l'exploitation durable par des groupes locaux, conduisant ainsi à la mise en œuvre d'un système de gestion par quotas pour la morue, qui permet d'augmenter la reconstitution des stocks et valorise la participation au secteur des pêches. Toutefois, la nature de l'écosystème marin et l'âpreté du littoral ont permis au pays de se focaliser sur quelques espèces largement exploitées par quelques navires industriels facilement contrôlables en l'absence d'entreprises de petite taille. De façon beaucoup plus commune dans la région, les eaux territoriales sont exploitées à la fois par les pêcheurs industriels et par les pêcheurs artisanaux qui sont en compétition pour les mêmes stocks et les mêmes zones de pêches dans la plupart des cas. Sans une volonté politique claire du gouvernement et des acteurs clés pour atteindre des modèles de gestion plus durables et plus rentables, il va être difficile pour un pays de : (i) parvenir à un consensus entre les acteurs clés et de parvenir à maintenir les exploitations à des niveaux durables, (ii) empêcher le déclin de la valeur des acteurs actifs et celui de la rente économique générée par le secteur et (iii) permettre une amélioration durable des revenus issus du secteur.

Ainsi, l'échec de la plupart des systèmes de gestion des pêches dans les pays côtiers d'ASS pour ce qui concerne l'aboutissement à un consensus dans l'allocation des ressources entre les différents acteurs a conduit à une augmentation des conflits entre les acteurs particulièrement entre les entreprises industrielles et les pêcheurs artisanaux et à des méthodes non durable d'exploitation des ressources et des écosystèmes marins desquelles elles dépendent. Le manque de mesures de gestion et de régulation appropriées, la faible application de la législation, la faiblesse des capacités institutionnelles, le manque d'éducation du public sur les problèmes clés, les faibles ressources allouées aux problèmes relatifs à l'accès aux ressources halieutiques sont des symptômes de ce problème. C'est uniquement à travers des processus transparents de

construction du consensus entre les objectifs multiples des acteurs, tels que les processus de co-gestion incluant les opérateurs artisanaux, les opérateurs industriels et ceux situés en aval des activités de captures que le secteur des pêches à travers le monde fera des progrès significatifs vers une gestion durable satisfaisante des ressources halieutiques.

Pour de nombreux pays côtiers d'ASS, plusieurs contraintes existent et empêchent le développement des systèmes de gestion des pêches permettant d'aboutir à un consensus entre les multiples objectifs tout en maintenant des niveaux d'exploitation qui respectent les principes de gestion durable :

- Absence de cadre transparent et bien établi pour discuter et négocier les objectifs du secteur et leur priorités relatives et ainsi traduire les résultats en politiques et stratégies sectorielles incluant des programmes de restructuration du secteur. Cette carence est souvent le résultat d'une insuffisance de ressources humaines et financières dans les institutions publiques et du manque de représentants des acteurs et des institutions au niveau local. De plus, les contraintes politiques pourraient inhiber un processus politique de prise de décision transparent. Pour la plupart des pays côtiers d'ASS, la sécurité alimentaire, l'emploi, la réduction de la pauvreté et l'accès équitable aux ressources sont perçus comme des problèmes prioritaires. Cependant, les solutions identifiées ne sont pas souvent mises en œuvre parce que les acteurs majeurs où cultivent le statut quo, ou sont incapable de négocier les changements de façon efficace ;
- Manque d'alternatives aux revenus issus de la pêche et manque de diversité économiques dans les zones rurales côtières, qui sont souvent des contraintes amplifiées par l'incapacité des systèmes de gestion des pêches à déterminer la combinaison optimum et les objectifs prioritaires pour les pêcheurs artisanaux. Il n'est pas rare de constater dans les communautés de pêcheurs artisanaux que les alternatives aux revenus de la pêche sont limitées, que la pêche est perçue souvent comme un emploi de dernier ressort quand les désastres naturels et les conditions économiques rudes affectent les zones rurales. Etant donné que le secteur des pêches emploie de nombreuses personnes et est particulièrement lié au développement rural et à la réduction de la pauvreté, allouer une portion importante ou la majorité des zones de pêches aux pêcheurs artisanaux tout en créant le maximum d'emplois et de valeur ajoutée dans le secteur de la pêche artisanale pourrait être une priorité du secteur en Afrique Subsaharienne ;
- Les ressources halieutiques surexploitées, particulièrement dans le GEM du courant d'Agulhas où les captures ont décliné sur les 10 dernières années et où les niveaux récents de capture ont déclinés à 50% de ceux relevés entre 1992 et 1994 (FAO, 2003b). De façon similaire, dans le GEM du courant des Canaries les ressources halieutiques sont soumises à l'énorme pression des navires étrangers ainsi qu'au nombre croissant de pêcheurs artisanaux. Dans le même temps la disparition d'habitats dits critiques qui abritent les ressources halieutiques dans ces GEMs a contribué au déclin de certains stocks de poissons compliquant ainsi les activités de gestion des ressources halieutiques. Par exemple, la disparition de zones de mangroves qui sont des zones de pontes pour plusieurs espèces ou la dégradation des récifs coralliens peut être le fruit d'activités non liées au secteur de la pêche mais

conduisant toutefois à un impact considérable sur l'état des ressources et sur la capacité du pays à gérer leur utilisation ; et

- Les pressions des navires étrangers, notamment les navires provenant des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) qui reçoivent des appuis indirects pour obtenir des licences d'accès aux zones de pêche de l'ASS. En réponse au déclin des productions, les navires étrangers ont souvent cherché à avoir accès aux zones de pêche de l'ASS, notamment dans les zones où les capacités locales sont limitées. La vente des droits ou de licences de pêche constitue un produit important pour de nombreux pays d'ASS mais leurs capacités limitées dans la négociation des accords de pêche ainsi que la dépendance aux rentes issues de ces accords à souvent conduit à des accords de pêches qui ne profitent pas à ces pays et également à une surexploitation des ressources. Pour cette raison, accroître le contrôle des pays sur la valeur ajoutée du secteur et les devises qu'il génère et développer des stratégies communes d'optimisation des bénéfices pour les acteurs majeurs seraient un objectif fondamental pour les futures stratégies de négociation.

### **1.3 Exemples de réponses internationales, régionales et sous-régionales aux contraintes et problèmes identifiés.**

Au niveau international :

Le Code de Conduite de la FAO pour une Pêche Responsable : Premièrement, le Code de Conduite établit des directives claires pour une exploitation durable et responsable des ressources halieutiques. A la 28<sup>ème</sup> session de la conférence de la FAO en 1995, plus de 170 pays membres ont unanimement adopté le Code de Conduite pour une Pêche Responsable comme cadre pour une gestion durable des ressources halieutiques dans le monde. En adoptant ce Code, les pays membres de la FAO ont demandé à l'organisation d'être attentive aux exigences spéciales des pays en voie de développement. En réponse, le Programme FishCode a été mis en place par la FAO pour non seulement répondre à la requête des pays membres mais aussi améliorer l'appui technique fournit aux pays membres dans le cadre de la mise en œuvre du Code de Conduite. En plus, depuis 1995 le Comité sur les Pêches a adopté une série de Plans d'Action Internationaux fournissant aux pays des directives claires et détaillées sur des problèmes comprenant la capture accidentelle d'oiseaux de mer, la gestion des capacités des bateaux de pêche, la conservation et la gestion des requins et l'élimination des pêches illégales, non-régulées et non reportées.

Le Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) : Basé en grande partie sur le Code de Conduite et sur la crise mondiale actuelle dans le secteur des pêches, le Sommet Mondial sur le Développement Durable de 2002 a établi les objectifs suivants afin que les pays parviennent à une gestion durable des ressources halieutiques au cours des 10 prochaines années:

- Maintenir ou restaurer des niveaux de stocks de poissons qui peuvent produire le maximum de bénéfices durables avant 2015 ;

- Développer et faciliter l'utilisation d'approches et d'outils divers avant 2012, y compris l'approche écosystème, l'élimination des méthodes de pêches destructrices et la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées marines ;
- Assister les pays en voie de développement dans la coordination des politiques et des programmes de gestion durable et la conservation des ressources halieutiques ;
- Renforcer les partenariats et la coordination des bailleurs de fonds entre les institutions financières internationales, les agences bilatérales et les autres acteurs clés de façon à permettre aux pays en voie de développement de développer leurs capacités pour une exploitation durable des ressources halieutiques ; et
- Développer des programmes nationaux, régionaux, et internationaux pour freiner les pertes de biodiversité marine, notamment dans les récifs coralliens et dans les zones humides.

Dans le même temps, le SMDD a établi ou réaffirmé l'accord mondial sur les objectifs de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire qui complète les efforts mis en place pour aboutir à une gestion durable des pêches. De façon particulière, un des objectifs de réduction de la pauvreté établi par le SMDD lié aux objectifs de gestion durable des pêches est d' « appuyer la gestion des ressources naturelles en créant des sources de revenus durables pour les pauvres ». Plus généralement, le SMDD a réaffirmé son engagement à :

- Réduire de moitié la proportion de la population mondiale dont le revenu est moins d'un dollar par jour avant 2015 ; et
- Réduire de moitié la proportion de la population mondiale souffrant de faim avant 2015.

Le rôle de la Banque mondiale dans l'assistance à la gestion du secteur des pêches : Basé sur les résultats des activités d'un fonds fiduciaire mis en place par le gouvernement du Japon pour la gestion durable du secteur des pêches, la Banque mondiale a approuvé en 2004 son réengagement dans le secteur des pêches. Ce réengagement sera basé sur l'approche définie dans un rapport de la Banque mondiale intitulé : *Sauver les ressources halieutiques et les pêcheurs* : vers une gestion équitable et durable du secteur de la pêche dans le monde. Ce rapport recommande de mettre un accent particulier sur l'assistance aux pays en voie de développement dans la mise en place des capacités nécessaires à une gestion durable du secteur des pêches – essentiellement assister les pays à passer d'une stratégie de développement du secteur à une stratégie de gestion du secteur – notamment au travers d'outils d'amélioration de la gestion des ressources basées sur les écosystèmes, de promotion d'une diversification économique et de développement d'alternatives aux revenus issus de la pêche pour les communautés de pêcheurs côtiers et la promotion de la mise en place de zones marines protégées. En terme de premier pas, la Banque mondiale est impliquée dans des discussions avec divers bailleurs de fonds et acteurs en vue d'établir un Programme Mondial pour les Pêches (PROFISH) abrité par la Banque mondiale et qui pourrait inclure un fonds fiduciaire multi-bailleurs pour aider les pays à aboutir à un consensus en matière de pêches et également les assister dans les activités de planification et d'analyse tendant à susciter et à coordonner les investissements des

bailleurs de fonds en appui aux pays dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion. Guidée par l'approche définie dans le document « Sauver les ressources halieutiques et les pêcheurs », la Banque mondiale va travailler à un niveau global à travers le programme mondial pour les pêches ainsi qu'au niveau des pays à travers l'augmentation des projets d'assistance et de prêts aux pays en développement dans le monde avec une attention particulière sur les pays d'ASS appuyés à travers les crédits de l'Association pour le Développement International.

Au niveau régional :

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) : Au niveau régional en Afrique, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a adopté le Programme Intégré pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (CAADP) en 2002, comme un plan pour le revitalisation du secteur de l'agriculture sur le continent. La FAO a apporté son assistance au comité de pilotage du NEPAD dans la création du CAADP. Plus récemment, la FAO a contribué à intégrer des chapitres sur les sous-secteurs de la pêche, de l'élevage, et de la forêt dans le document principal du CAADP. Un projet de ce document a été soumis au Secrétariat du NEPAD au début du mois de mai 2004. Ce document identifie les stratégies suivantes pour améliorer la durabilité de la pêche maritime et sa contribution à la réduction de la pauvreté.

- i) cadre institutionnel et politique en matière de pêche ;
- ii) amélioration des infrastructures et des équipements de pêche ;
- iii) développement d'une aquaculture commerciale dynamique.

De ces trois stratégies, la première Cadre institutionnel et politique en matière de pêche, est la plus directement liée à l'atteinte des objectifs en matière de pêche établis par le SMDD et sera vraisemblablement le centre d'intérêt d'un mécanisme d'assistance des bailleurs de fonds au secteur tel que le Partenariat Stratégique. Plus spécifiquement, selon le NEPAD, les pays côtiers d'ASS devront adopter des politiques claires visant la gestion durable des pêches, dans lesquelles, les pêcheries sont une partie dynamique des grands écosystèmes marins. Cette approche sera mise en œuvre à travers l'amélioration des politiques de gestion des ressources halieutiques et dans ce contexte, le NEPAD est en train d'examiner des solutions pour encourager la mise en oeuvre des recommandations pour le secteur des pêches contenues dans le projet de document du CAADP.

Au niveau sous régional :

Les Organisations Régionales de Gestion des Ressources Halieutiques : Il existe plusieurs organisations de gestion des ressources halieutiques opérant en ASS. Ces organisations comprennent :

- La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (AACT en anglais) a été créée le 5 juillet 1991 à Dakar et est rentrée en vigueur le 12 juillet de la même année avec pour pays membres l'Angola, le Bénin, le Cameroun, le Cap-Vert, le Congo, la

- Côte d'Ivoire, la RDC, la Guinée Equatoriale, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Maroc, la Mauritanie, la Namibie, le Nigeria, Sao Tome et Principe, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo ;
- La Commission Sous-régionale des Pêches (SRCF en anglais) créée en 1985 et rentrée en vigueur en 1989. Le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal en sont membres ;
  - Le Comité Régional des Pêches du Golf de Guinée (COREP) créé en 1984 mais pas encore entré en vigueur. Ses membres sont le Congo, la RDC, le Gabon, et Sao Tome et Principe ;
  - Le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (CECAF en anglais) crée par le Conseil de la FAO au cours de sa 48<sup>ème</sup> session en 1967. Il a pour membres le Bénin, le Cameroun, le Cap-Vert, la RDC, le Congo, la Côte d'Ivoire, Cuba, la Guinée Equatoriale, la Communauté Européenne, la France, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Grèce, la Guinée, la Guinée-Bissau, l'Italie, le Japon, la République de Corée, le Libéria, le Nigeria, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, Sao Tome et Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, l'Espagne, le Togo et les Etats Unis ; et
  - L'Organisation des Pêches pour l'Atlantique Sud-Est (SEAFO) : La Conférence sur l'Organisation des Pêches pour l'Atlantique Sud-Est a adopté en avril 2001 la Convention sur la Conservation et la Gestion des Ressources Halieutiques dans l'Océan Atlantique du Sud-Est. Tel que stipulé dans son article 27, cette dernière est rentrée en vigueur le 13 avril 2003. L'Angola, la Communauté Européenne, l'Islande, la République de Corée, la Namibie, la Norvège, l'Afrique du Sud, et la Grande Bretagne ont tous signé la convention mais ne l'ont pas encore ratifiée. La zone couverte par la convention comprend la plupart des eaux maritimes situées au delà des zones de juridiction nationale entre l'équateur et le 50 degrés de latitude sud et le méridien situé à 20 degrés de longitude ouest.

Les Projets d'appui aux Grands Ecosystèmes Marins financés par le GEF : En terme de projets de bailleurs de fonds, le GEF a récemment financé plusieurs projets qui prennent en compte une gestion sous-régionale des ressources halieutiques basée sur des Grands Ecosystèmes Marins. Ces projets comprennent :

<b>Projet GME</b>	<b>Agences d'exécution</b>	<b>Statut actuel</b>
Courant des Canaries	FAO	Préparation
Courant de Guinée	PNUD, PNUE, UNIDO	Exécution
Courant de Benguela	PNUD	Exécution
Courants d'Agulhas et de Somalie	Banque mondiale	Préparation
	PNUD	Préparation

Au niveau national ou niveau projet (voir annexe I pour avoir un aperçu des projets financés par des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux).

Même si peu de projets ont mis l'accent ou ont été capable d'aboutir à un consensus entre les nombreux acteurs et entre les objectifs du secteur des pêches pour une exploitation durable des ressources halieutiques, il existe tout de même de nombreux projets multilatéraux et bilatéraux dans le secteur des pêches. Le Programme pour les Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP) qui est financé par la Grande Bretagne et mis en œuvre par la FAO intervient sur 25 pays d'Afrique de l'Ouest pour aider les communautés à mettre en place des moyens d'existence durable dans la pêche et trouver un consensus entre les multiples objectifs. Parallèlement, la Banque mondiale est en train de préparer des projets en Guinée-Bissau, au Sénégal et en Tanzanie, qui comprennent des pilotes axés sur la gestion durable des ressources halieutiques ou d'autres aspects de la gestion durable. La Banque Africaine de Développement est en train de préparer ou de mettre en œuvre un projet de 80 millions de dollars américains qui comprend l'Angola, le Bénin, l'Erythrée, la Gambie, le Mozambique et la Sierra Leone. La plupart de ces fonds vont être dirigé vers le développement de la pêche artisanale. Le groupe des pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et la Commission Européenne sont dans une phase avancée de considération d'un projet sur « le renforcement des capacités de gestion des ressources halieutiques dans les pays ACP » (ACP Fish II) qui sera financé par le Fonds Européen de Développement (FED). Un autre grand projet traitant des problèmes de gouvernance et de gestion est en préparation en Afrique de l'Ouest.

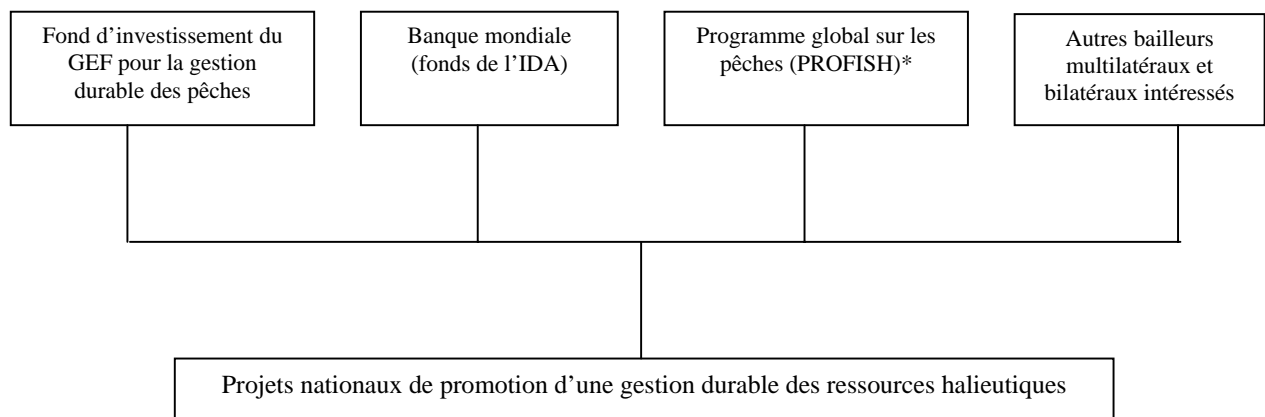
La Société Civile et les Organisations Non Gouvernementales sont également en train d'accroître leur assistance aux pays en matière de gouvernance et de gestion des ressources naturelles qui contribuent à la réduction de la pauvreté, à la mise en place des moyens d'existence durables et à la conservation des ressources naturelles dont les ressources halieutiques.

## **II. Une approche pour aider à traiter des contraintes liées à la gestion durable des pêches en Afrique Subsaharienne : Le Partenariat Stratégique pour la mise en place d'un fonds d'investissement pour une gestion durable des pêches.**

Quand bien même le Code de Conduite pour une Pêche Responsable, le SMDD et le NEPAD CAADP fournissent tous des directives, des solutions techniques et des objectifs en terme de gestion durable des pêches en ASS, dans la pratique, les ressources pour mettre en œuvre ces directives sont limitées. Les Organisations Régionales de Gestion des Pêches ont aidé à coordonner la recherche et la gestion de grands stocks migratoires dans certains cas et les projets de GEMs vont aider à fournir la connaissance de base pour la gestion des écosystèmes marins qui abritent ces ressources transfrontalières. Cependant, les ressources nécessaires pour assister chacun des pays côtiers dans la mise en œuvre des réformes nécessaires dans le secteur des pêches et ainsi améliorer la contribution du secteur à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et également améliorer de façon durable les revenus issus de la pêche, restent limitées. Pour cette raison, en 2003 le GEF a demandé à la Banque mondiale d'explorer la possibilité de développer un large mécanisme de financement pour faciliter de tels appuis de la part du GEF, de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds et partenaires intéressés. Sur la base de discussions internes relatives au type de mécanisme de financement qui serait le mieux adapté au

cadre institutionnel de la Banque mondiale et de l'approche sectoriel décrite dans « Sauver les Ressources Halieutiques et les Pêcheurs », la Banque mondiale a soumis au milieu de l'année 2003 au GEF un document conceptuel relatif à un Partenariat Stratégique pour la mise en place d'un fonds d'investissement de gestion durable des pêches en Afrique Subsaharienne.

Fig. 1 : Partenariat Stratégique pour un mécanisme de financement potentiel d'appui à la gestion durable des pêches



\* Pour le financement des travaux préliminaires à l'identification et à la préparation de projets nationaux

Selon le document conceptuel, le GEF créerait un Fonds d'Investissement de 60 millions de dollars US pour la Gestion Durable des Pêches, qui serait décaissé en 3 tranches sur une période de 10 ans. Ce fonds serait sujet à co-financements par des dons combinés au crédit de l'IDA et par des fonds provenant d'autres bailleurs de fonds intéressés. Les projets nationaux auront pour but d'assister les pays d'ASS à atteindre des standards de durabilité dans le domaine de la pêche maritime et atteindre les objectifs en matière de réduction de la pauvreté et en matière de pêche établis par le SMDD. Le concept suggère que l'organe en charge de la gestion du fonds soit dirigé par un Partenariat Stratégique de gouvernements et d'acteurs des pays d'ASS, des bailleurs de fonds d'agences techniques régionales et internationales et d'organisations partenaires. De plus, cette association pourrait promouvoir les échanges d'expériences et la coopération sous régionale entre divers projets nationaux financés par le fonds et d'autres partenaires. En résumé, un mécanisme régional de financement est proposé au GEF, à la Banque mondiale et aux autres bailleurs de fonds intéressés afin qu'ils appuient les projets nationaux de pêche qui mettent l'accent sur l'amélioration des stratégies de gestion et de développement du secteur. Ce mécanisme serait soit dirigé par une association stratégique de gouvernements et d'acteurs de la région ainsi que par des bailleurs de fonds et d'autres partenaires. PROFISH pourrait également financer les travaux préliminaires à la mise en œuvre des projets nationaux.

Afin de commencer les discussions sur le concept d'un Partenariat Stratégique potentiel, la Banque mondiale travaille actuellement avec la FAO et le WWF en tant qu'organisateur de l'initiative. Au début du mois de juin 2004, le Conseil du GEF a approuvé un don destiné aux trois organisateurs cités ci-dessus, qui contribuent eux aussi financièrement, pour commencer des discussions et de larges consultations à travers la région pour susciter de l'intérêt pour l'initiative et réfléchir à sa conception et à son fonctionnement et notamment, à la manière dont se feront la sélection, la conception et l'approbation des projets.

Afin que le concept ait l'adhésion de tous les acteurs, le Partenariat Stratégique doit être conçu à l'intérieur de la région. C'est pourquoi, la première étape du processus appuyée par les fonds de préparation mis à disposition par le GEF est une consultation large, en atelier, des acteurs de la région. Ce premier atelier sera suivi d'un second organisé à la mi 2005. La FAO et le WWF établiront, à travers ces ateliers, des réseaux de communication afin que les parties prenantes restent en contact et s'impliquent dans la conception du Partenariat Stratégique. La FAO et le WWF vont également inviter un panel d'experts de la région pour aider à développer un projet de critères pour les types de projets qui seront éligibles au financement du fonds d'investissement pour la gestion durable des pêches et préparer une série d'indicateurs de suivi évaluation pour de tels projets basée sur les objectifs du Partenariat Stratégique ainsi que les objectifs en matière de pêche et de réduction de la pauvreté établis par le SMDD. Les projets de critères et d'indicateurs de suivi évaluation seront mis à jour au cours du premier atelier et présentés au second atelier pour révision et finalisation.

En résumé, le GEF a approuvé le concept pour un mécanisme de financement destiné à la gestion durable des pêches et à la réduction de la pauvreté dans la région. Sur la base de l'accord obtenu du GEF, les trois partenaires organisateurs de l'initiative sont maintenant en mesure de discuter largement le potentiel du concept et consulter les acteurs sur la conception possible du Partenariat Stratégique. Les sections qui suivent présentent les questions et les problèmes clés qui vont guider les consultations et les discussions, et suggèrent également des réponses possibles aux questions posées.

### **III. Problèmes et questions clés relatifs à l'idée d'un Partenariat Stratégique ainsi que les réponses possibles à ces questions.**

#### **3.1 Pourquoi les systèmes de gestion des pêches en place dans la plupart des pays d'ASS n'ont pas été en mesure de prévenir le niveau actuel de surexploitation observée dans la pêche maritime et que peut-il être fait pour permettre aux acteurs du secteur d'atteindre leurs objectifs dans le futur?**

Comme mentionné dans le chapitre 1, la production totale de la pêche maritime en ASS a atteint un palier au début des années 90. A quelques exceptions près, la plupart des stocks ne peuvent supporter une augmentation de la production et de nombreux stocks sont surexploités. Ce document a suggéré au chapitre 1.2 que cette surexploitation est due à l'échec des systèmes de gestion de nombreux pays dans l'aboutissement à un consensus

entre les différents acteurs du secteur et dans le contrôle des niveaux d'exploitation ou dans l'établissement de quotas d'exploitation durables répartis de façon transparente entre les acteurs. Le niveau d'exploitation non durable des ressources est une des raisons qui expliquent pourquoi la contribution du secteur à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire a été en dessous de son potentiel dans plusieurs pays. D'un autre côté, le développement des moyens de subsistance durables dans la pêche demande non seulement une meilleure gestion des pêches mais également des efforts concertés dans le développement des communautés.

Avant d'aller plus loin, les partenaires organisateurs de l'initiative, à travers le présent document, demande aux participants si l'assertion suivante est correcte : la gestion inadéquate des ressources halieutiques est à l'origine des niveaux actuels de surexploitation. Si cela est correct, pourquoi les systèmes de gestion des ressources halieutiques en place dans les pays d'ASS n'ont pas été en mesure de parvenir à un consensus entre les acteurs et quelles actions peuvent être menées pour permettre aux acteurs d'atteindre leurs objectifs dans le futur ?

Ces actions comprennent-elles les options suivantes :

- Renforcer les programmes de recherches pour (i) avoir une meilleure connaissance des niveaux d'exploitation durables de la ressource ainsi que des écosystèmes marins qui l'abritent, (ii) avoir une meilleure connaissance des mécanismes de gestion de la ressource basés sur la gestion des écosystèmes ; et également (iii) chercher à avoir une meilleure compréhension des causes de la pauvreté chez les populations vivant à base de la pêche maritime et des écosystèmes marins ;
- Mettre en place des politiques et des institutions qui permettent à tous les acteurs d'être représentés dans les processus de gestion et de prise de décision, tels que les expériences de co-gestion ou la formulation des stratégies du secteur et des plans de management en collaboration avec tous les acteurs ;
- Mettre en place des systèmes de motivation et d'appuis financiers qui permettent aux acteurs dans les zones de pêche surexploitées de trouver des moyens de subsistances alternatifs et d'utiliser durablement les ressources restantes et améliorer leur qualité de vie ;
- Répartir les mandats d'allocation et ou de gestion des droits de pêche entre les différents acteurs ;
- Renforcer et rendre plus participatifs les systèmes MCS ;
- Faire une meilleure promotion des processus d'augmentation de la valeur ajoutée locale pour les produits issus de la pêche maritime ;
- Protéger les habitats critiques et les zones de ponte des espèces importantes, et renforcer l'intégration des mesures de protection de l'environnement dans le cadre de la gestion durable des pêches ;
- Renforcer les capacités et les ressources humaines en vue d'une meilleure gestion des pêches, notamment pour ce qui concerne la négociation d'accords de pêche équitables ;
- Promouvoir les nouvelles technologies et techniques pour une exploitation durable des ressources ; et

- Subventionner les programmes de gestion ou de réduction de la pêche dans des zones surexploitées ou sur le point de l'être ?

Ces questions sont fondamentales pour le Partenariat Stratégique, car si la gestion inadéquate des pêches est à l'origine des niveaux actuels de surexploitation, alors aider les pays côtiers d'ASS à faire les réformes nécessaires au secteur sera la priorité du partenariat.

Résultats possibles attendus des discussions :

- Consensus sur le fait que la gestion inadéquate des ressources halieutiques est à l'origine des niveaux actuels de surexploitation relevés dans le secteur de la pêche maritime en ASS ;
- Consensus sur les contraintes rencontrées par les gouvernements dans la mise en place des systèmes efficaces de gestion des ressources halieutiques et de développement des communautés ; et
- Suggestion pour des actions à mener pour reformer la gestion des pêches et atteindre des standards de durabilité dans la gestion des ressources halieutiques en ASS et ainsi améliorer la contribution du secteur à la réduction de la pauvreté.

**3.2 Est-il nécessaire de mettre en place un fonds additionnel pour (i) assister les pays côtiers d'ASS dans la réforme des systèmes de gestion des pêches, (ii) réduire ou prévenir la surexploitation des ressources halieutiques et, (iii) augmenter la contribution du secteur pour atteindre les objectifs du millénaire fixés par l'ONU; si oui le Partenariat Stratégique est-il la meilleure ou la bonne façon d'aider à mobiliser les fonds nécessaires ?**

Si les participants sont d'accord que les systèmes de gestion des pêches existants ont conduit à la surexploitation et à la réduction des bénéfices économiques et sociaux et qu'il est possible d'entreprendre de nombreuses réformes institutionnelles et politiques ainsi que des investissements y relatifs pouvant être entrepris en vue d'aboutir à une exploitation durable de la pêche maritime en ASS (voir les actions suggérées pour les réformes par les participants aux discussions dans le chapitre 3.1), pensent-ils qu'il est nécessaire d'avoir un fonds additionnel pour mettre en place ces réformes ? Le concept pour un Partenariat Stratégique est soumis pour discussion sur l'hypothèse que les pays côtiers d'ASS auront besoin d'assistance additionnel et de fonds s'ils doivent faire les réformes nécessaires pour parvenir à une gestion durable des pêches maritimes et atteindre les objectifs en matière de pêche et de réduction de la pauvreté fixés au SMDD. Si les pays estiment qu'ils peuvent mettre en œuvre les réformes et les actions suggérées dans la réponse à la question précédente (Chapitre 3.1) sans une telle assistance, alors le Partenariat Stratégique n'est pas nécessaire.

Ainsi avant de discuter du concept plus en détail, les trois partenaires organisateurs de l'initiative voudraient réaffirmer en même temps que les participants que l'assistance et la

mise en place d'un fonds additionnel sera en effet nécessaire si les pays souhaitent mettre en oeuvre les réformes nécessaires dans le secteur des pêches maritimes et atteindre les objectifs fixés par le SMDD. Il est particulièrement important de noter que les fonds du GEF qui seront des dons seront associés aux crédits de l'IDA (Banque mondiale) et à des fonds d'autres bailleurs. Le GEF requiert que ses fonds soient associés à d'autres afin d'encourager la mobilisation de sources de financement additionnels tels que les crédits de l'IDA. Dans ce contexte, le GEF demandera que les fonds gratuits qu'il mettra à disposition dans le secteur des pêches soient co-financés à hauteur de 1 dollar US du GEF pour 3 dollars US de co-financement provenant de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds (ce ratio est appliqué au total des fonds disponibles et pas au montant mobilisé pour chaque projet). Si les participants estiment que d'avantage de ressources financières provenant de bailleurs de fonds seront nécessaires, la question qui se poserait alors serait de savoir si les gouvernements seraient prêts à emprunter une partie de ces fonds auprès de l'IDA.

Si les participants estiment que d'avantage de fonds et d'assistance de bailleurs seront nécessaires pour parvenir à une gestion durable et à la réduction de la pauvreté, alors la question suivante est de savoir si oui ou non l'idée d'un Partenariat Stratégique est le mécanisme le plus approprié pour lever les fonds nécessaires. Comme mentionné précédemment, le concept a été proposé pour être un mécanisme qui permettrait aux fonds du GEF d'être facilement accessibles aux pays de la région dans le but de parvenir à la gestion durable des ressources halieutiques ainsi qu'aux objectifs en matière de pêches et de réduction de la pauvreté fixés par le SMDD. Toutefois, au cas où le concept présenté dans le cadre du Partenariat Stratégique ne semblerait pas approprié, les participants discuteraient des alternatives possibles.

Dans le même ordre d'idée si les participants estiment qu'une assistance technique et des fonds additionnels de bailleurs de fonds sont nécessaires pour assister les pays côtiers d'ASS dans la réforme des systèmes de gestion des pêches et dans l'atteinte des objectifs en matière de pêche et de réduction de la pauvreté fixés par le SMDD, que pourrait alors faire le Partenariat Stratégique pour aider les pays d'ASS à exécuter les actions jugées nécessaires dans la mise en œuvre des réformes (voir chapitre 3.1) ? Si les participants estiment que le concept proposé pour le Partenariat Stratégique est le meilleur ou tout simplement un bon mécanisme de levé de fonds, alors les problèmes et questions restant à débattre dans ce chapitre tourneraient autour du montage du Partenariat Stratégique.

Résultats possibles attendus des discussions:

- Consensus sur la nécessité ou non d'avoir un fonds additionnel afin d'aider les pays d'ASS à réformer les systèmes de gestion de pêches et atteindre des standards de durabilité en matière de pêche maritime (accord sur les types de financements qui seront mis à disposition, exemple dons du GEF, crédits de l'IDA et d'autres bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, etc.) ;
- Consensus sur le possible impact des réformes à entreprendre sur la réduction de la pauvreté et comment garantir que les deux questions sont traitées de

façon harmonieuse (à travers des efforts spécifiques de développement des communautés) ; et

- Consensus sur le bien fondé ou non du Partenariat Stratégique en tant que mécanisme destiné à aider la mobilisation des financements nécessaires ; si oui comment pourrait-il aider les pays d'ASS à entreprendre les actions jugées nécessaires pour mettre en œuvre les réformes des systèmes de gestion des pêches.

### **3.3 Quels devraient être les objectifs et les buts du Partenariat Stratégique ainsi que les résultats spécifiques qu'il devrait atteindre ?**

Si les participants estiment que le concept du Partenariat Stratégique est un bon mécanisme pour aider à traiter de la nécessité d'un fonds additionnel ainsi que de l'assistance des bailleurs de fonds aux pays de la région dans les réformes des systèmes de gestion des pêches, alors l'atelier devra établir les buts spécifiques que le Partenariat devra atteindre. Dans ce contexte, le Partenariat Stratégique a été envisagé comme un mécanisme pouvant potentiellement aider la mise en œuvre de plusieurs objectifs fixés pour la région, notamment les objectifs en matière de réduction de la pauvreté et de gestion durable des pêches établis par le SMDD, et également assister les pays dans la mise en œuvre de systèmes de gestion durables des pêches à même de parvenir à un consensus entre les acteurs ainsi qu'entre les différents objectifs du secteur.

Options possibles pour les buts et les objectifs du Partenariat Stratégique : Sur la base des cibles établies par le SMDD, une option possible pour les buts et les objectifs du Partenariat Stratégique pourrait être :

But : Au sein de la région, encourager les investissements nationaux visant à : (i) renforcer les capacités des pays d'ASS dans la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles nécessaires afin de parvenir aux objectifs fixés par le SMDD en matière de pêche et ainsi contribuer à l'objectif de réduction de la pauvreté (ex : réduire de moitié la proportion de la population mondiale souffrant de faim avant 2015), et (ii) promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques dans les grands écosystèmes marins d'ASS. Le résultat visé serait la gestion durable des pêches dans au moins 10 pays avant 2015 et une amélioration de la contribution du secteur de la pêche à l'atteinte des objectifs du millénaire fixés par l'ONU.

Objectifs :

- Encourager les investissements nationaux en vue d'aider individuellement les pays d'ASS à entreprendre les réformes de gouvernance et les ajustements sectoriels utiles pour durablement gérer les pêches et assurer une distribution équitable des bénéfices qui contribuera à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire ;
- Assister individuellement les pays côtiers à construire leurs capacités et ainsi prendre part aux projets GEMs conduits par le GEF et à travers eux participer à la mise en œuvre des mesures de gestion des écosystèmes marins et des ressources halieutiques transfrontalières qui seraient les plus appropriées à l'échelle de la

- sous-région (ex : évaluation sous-régionale, systèmes de contrôle et de surveillance, capacité de gestion des pêches, initiatives de recherches sous-régionales, réseaux de MPAs, etc.) ; et
- Promouvoir les échanges d'expériences et d'informations et le renforcement des capacités au niveau régional pour s'assurer que les leçons des succès et des échecs d'un pays et des investissements fait au niveau d'un GEM sont correctement disséminés.

Sur la base des buts et des objectifs qui seraient fixés au Partenariat Stratégique par les participants, le GEF a approuvé la mise à disposition d'une portion des fonds de préparation octroyé aux partenaires pour produire un projet de cibles et d'indicateurs quantifiables. Ces projets de cibles et d'indicateurs pourraient former un système de suivi et évaluation du Partenariat Stratégique et seraient présentés ultérieurement aux participants aux cours des consultations et ateliers. Ces cibles et plus tard, les progrès accomplis dans l'atteinte de celles-ci seront suivis au niveau national et régional.

Résultats possibles attendus des discussions :

- Consensus sur les buts et les objectifs du Partenariat Stratégique
- Consensus sur les objectifs régionaux globaux que devra atteindre le partenariat

### **3.4 Quels types de projets nationaux pourraient être appuyés par le Partenariat Stratégique?**

Si les participants sont d'accord sur la nécessité et l'utilité du partenariat en tant que mécanisme d'appui à l'amélioration de la gouvernance en matière de pêche en ASS ainsi que sur la nécessité d'assister les pays de la région dans l'atteinte des objectifs en matière de pêche et de réduction de la pauvreté fixés par le SMDD et le NEPAD CAADP, alors, l'une des questions les plus évidentes serait : quels types de projets pourraient être appuyés par le Partenariat ?

Quelques options pour les types de projets qui pourraient être appuyés par le Partenariat : Dans le but de promouvoir à la fois la réduction de la pauvreté et la gestion durable des pêches, un document récent de réflexion de la Banque mondiale suggère que plusieurs outils visent l'aboutissement à un consensus et le renforcement des capacités dans les pays en vue d'améliorer la gouvernance dans le secteur des pêches. Ces instruments comprennent à la fois des outils d'assistance technique et de renforcement des capacités ainsi que des instruments d'investissements. Les projets qui seront appuyés par le partenariat comprendront éventuellement des combinaisons de ces deux instruments. La liste de ces instruments comprendrait :

Instruments d'assistance technique et de renforcement des capacités :

- Une vision ou une stratégie de long terme pour le secteur des pêches, faisant coïncider les buts et les objectifs devant être atteints par le secteur, idéalement en parvenant à mettre en place un processus de concertation pour les acteurs. La stratégie déclinerait également les principales directions pour les systèmes de gestion des pêches incluant des questions telles que : quel peut être un acteur du

- secteur ? quelles sont les ressources pouvant être mobilisées et de quelles manières ? etc. sur la base de projections scientifiques raisonnables ;
- Un cadre administratif et légal efficace au niveau national et local pour la gestion et la conservation des ressources halieutiques ;
  - Des mesures de collaboration ou de co-gestion, lorsque jugées appropriées, afin de partager les responsabilités de gestion du secteur entre le gouvernement et les utilisateurs des ressources (communautés locales, ONGs), notamment pour ce qui concerne la pêche de petite taille en conjonction avec les efforts de développement des communautés (cela incluraient les efforts pour développer les capacités des petites entreprises de pêche et les travailleurs du secteur pêche afin qu'ils prennent une part active aux expériences de co-gestion ;
  - Mesures de gestion des droits de pêche, lorsque appropriées, qui définissent les droits de pêche par communautés ou par organisations privées ; et
  - Des capacités plus efficaces de négociations d'accords de pêches équitables.

#### Instruments d'investissements :

- Mesures d'application des lois, de contrôle, de surveillance et de suivi évaluation dans le secteur des pêches pour garantir la cohérence avec les règlements énumérés ci-dessus, y compris des systèmes de contrôle et d'inspection des bateaux et des programmes d'observateurs (de tels programmes devraient être promus, lorsque jugés nécessaires et mis en œuvre par des organisations régionales et sous-régionales de gestion des pêches) ;
- Lorsque des problèmes de surcapacité existent, des mesures de réduction, ex : décommandements ;
- Des réseaux d'aires protégées marines efficaces, sur la base de bonnes informations scientifiques, pour permettre la protection des habitats et des zones de pontes clés ainsi que la reconstitution des zones de pêches ; et
- Promotion de la diversification économique et de la croissance dans les zones côtières en conjonction avec les mesures de gestion des pêches, par exemple à travers des initiatives de développement des communautés et la promotion des alternatives aux revenus issus de la pêches dans le but de limiter la dépendance aux ressources halieutiques.

Les instruments suggérés dans le document de la Banque mondiale ne sont pas exhaustifs mais sont plutôt des idées et des options d'activités qui pourraient être appuyées par le partenariat au niveau des projets nationaux. Les projets eux-mêmes pourraient être :

- Renforcement institutionnel, assistance technique pour les réformes institutionnelles et politiques, négociations d'accords de pêche ;
- Mesures d'amélioration de la qualité de vie pour les pêcheurs et les personnes dépendant de la pêche ou vivant dans la pauvreté ;
- Gestion de la capacité de pêche et, lorsque jugée appropriée, réduction de la capacité de capture, infrastructures de surveillance, de contrôle et de suivi des pêches ;
- Support à la croissance économique et à la diversification à travers le développement des communautés et des alternatives aux revenus de la pêche pour les pêcheurs déplacés ;

- Extension, éducation et institutions pour les pêcheurs artisanaux dans le cadre des programmes de co-management, y compris la mise en place de mécanismes d'implication d'acteurs locaux ; et
- Mise en place de réseaux d'aires protégées marines gérées efficacement.

Comme mentionné précédemment, cette liste n'est pas exhaustive, elle présente plutôt des options destinées à être discutées en tant que projets et activités pouvant bénéficier de l'appui du partenariat.

Résultat possible attendu des discussions :

- Consensus sur une première liste de types d'activités et de projets nationaux pouvant bénéficier de l'appui du partenariat ;

### **3.5 Quelle serait la structure du Partenariat Stratégique y compris les rôles et les responsabilités des différents partenaires ?**

Sous réserves que les participants soient d'accord sur l'utilité du mécanisme proposé à travers le partenariat ainsi que sur les types d'activités, les cibles, les objectifs et les buts d'un tel mécanisme, une question serait alors de savoir comment serait structuré le partenariat. Premièrement, il serait important de mettre l'accent sur les principes qui régiraient le fonctionnement de la structure du partenariat tels que :

- Structures gérées par les pays et les acteurs, dans lesquelles les directives pour le développement et la mise en œuvre du partenariat viennent de la région ;
- Transparence, étant donné que les critères qui définiront l'accès aux fonds pour les projets et les pays devront être accessibles à tous, les processus de sélection devront également être transparent ;
- Inclusion, le partenariat sera ouvert à toute partie intéressée ;
- Collaboration et complémentarité avec les initiatives existantes ; et
- Responsabilité : les partenaires engagés dans le partenariat seront responsables des actions et des projets du partenariat.

En terme d'option pour la structure du partenariat, comme mentionné précédemment, le partenariat sera un mécanisme de financement (sous la forme d'un don du GEF de 60 millions de dollars US) mis à disposition pour co-financer les projets nationaux ayant pour but la gestion durable des pêches. Un tel mécanisme peut fournir aux pays un canevas pour accéder aux ressources du GEF. Toutefois, le partenariat en charge de la gestion des 60 millions de dollars destinés la gestion durables des pêches sera sous le pilotage d'un groupe composé de représentants du gouvernement et d'acteurs de la région, de bailleurs de fonds, d'agences techniques régionales et internationales et d'organisations partenaires. Une telle structure pourrait non seulement aider à assurer que les investissements soutenus par le partenariat au niveau des pays contribuent à l'atteinte des buts régionaux (tels que l'atteinte des objectifs du SMDD et ceux du CAADP) mais aussi aider à coordonner les financements des bailleurs de fonds et promouvoir les échanges d'expériences et la coopération sous-régionale entre les projets nationaux. Parallèlement, une structure régionale pourrait aider à accéder aux fonds du programme

PROFISH afin d'obtenir des dons et de l'assistance technique pour conduire les analyses et aboutir au consensus nécessaire pour identifier des projets nationaux qui pourraient être financés par le fonds d'investissement pour la gestion durable des pêches. Ainsi le groupe composé de représentants du gouvernement et d'acteurs de la région, de bailleurs de fonds, d'agences techniques régionales et internationales et d'organisations partenaires pourrait piloter le fonds d'investissements pour la gestion durable des pêches.

Si les participants souhaitent développer le partenariat et le mécanisme proposé à travers le Partenariat Stratégique alors l'atelier devra suggérer des scénarios possibles pour la structure du partenariat et également définir les responsabilités des différents partenaires. Quelques options pourraient être :

- La mise en place d'un Comité de Pilotage Régional pour les projets nationaux. Chaque projet national devra également former un comité interministériel local ; Les responsabilités et les fonctions d'un tel comité régional de pilotage devront clairement être déclinées. Des options possibles seraient :
  - Coordonner tous les projets nationaux appuyés par le partenariat,
  - Revoir et donner un avis sur chaque proposition de projet,
  - Fournir des évaluations et des analyses indépendantes de projets,
  - Etablir des buts régionaux,
  - Identifier des synergies et des expériences communes qui pourraient être partagées par différents projets, et
  - Promouvoir la coordination sous-régionale, ex : avec les organismes régionaux de gestion des pêches, avec les projets sur les GEMs financés par le GEF ;
- La mise en place des comités de pilotages sous-régionaux ou des mécanismes de coordination pour chaque GEM pour faciliter les échanges d'expériences entre projets nationaux au sein d'un GEM ainsi qu'avec le projet GEM de la zone ; et
- D'autres options ?

Une autre question aux participants serait de savoir qui sera représenté dans le partenariat. Ex : Comité de pilotage régional. Y aura-t-il des critères d'adhésion ? Qui présiderait un tel groupe, quels seraient les rôles des partenaires organisateurs de l'initiative (FAO, Banque mondiale et WWF), du NEPAD, etc. ? Y aura-t-il différents types de partenaires, d'activités et de contributions ?

Finalement, comment sera financée la structure du partenariat, puisque les fonds du GEF serviront uniquement à co-financer les projets nationaux ? Des options possibles seraient :

- Soumettre une demande de don au GEF pour un projet de taille moyenne qui financerait uniquement les activités régionales du partenariat en coordination avec les fonds des projets ;
- Prélever un pourcentage donné sur chaque projet national pour financer les activités régionales ; et
- Chercher l'appui d'autres bailleurs.

Résultats Possibles attendus des discussions :

- Consensus sur la structure du fonds d'investissement pour la gestion durable des pêches en ASS, notamment sur la structure régionale du partenariat qui guidera les investissements qui seront co-financés par le GEF dans les pays et cela pour l'ensemble du partenariat ;
- Consensus sur les rôles et les responsabilités d'un tel mécanisme régional ;
- Consensus sur la composition des membres du comité de pilotage et sur l'utilisation ou non de critères d'adhésion ;
- Suggestions sur le financement possible du comité régional de pilotage et de ses activités.

### **3.6 Quels sont les critères pour l'éligibilité d'un projet national au financement du partenariat et qui sera chargé de suivre leur application ?**

Le mécanisme particulier du Partenariat Stratégique est un type spécifique d'activités financées par le GEF ayant pour but de servir de canevas à des projets au but commun. Ce mécanisme est basé sur le principe selon lequel, le conseil du GEF approuve un bloc de financement pour financer un certain type de projets concourant au même but tant qu'ils répondent aux critères d'éligibilité fixés par le conseil. Dans ce contexte, développer les critères pour les types de projets qui seront éligibles aux fonds du GEF à travers le Partenariat Stratégique est un aspect important de cette opération.

A travers les fonds de préparation mis à disposition par le GEF, la FAO va convier un panel d'experts pour suggérer des critères qui seront utilisés pour déterminer l'éligibilité des projets dans le cadre du partenariat. Le résultat du travail de ce panel sera discuté au cours du premier atelier et sera soumis aux commentaires des acteurs au cours de la période précédant la tenue du deuxième atelier ; atelier au cours duquel la liste finale sera validée et soumise au conseil du GEF.

Sur la base des projets financés par le GEF, des critères d'éligibilité possibles seraient :

- Les projets sont cohérents avec le principe des Politiques Opérationnel du GEF. Les projets suivent une approche de « Waterbody-base Operational program (OP 8) », notamment pour ce qui concerne la sélection des projets complexes ainsi que la démonstration de la capacité à mettre en œuvre le projet ;
- Les projets soumettent un endossement du point focal GEF du pays ;
- Les projets devront sécuriser des financements pour les coûts non incrémentaux et assurer que le ratio de financement 3/1 existe ;
- Les projets devront être consistants avec les politiques et les principes de gestion durable des pêches déclinés dans le Code de Conduite pour une Pêche Responsable ;
- Les projets devront faire une contribution spécifique acceptable aux objectifs de réduction de la pauvreté fixés par le SMDD ;
- Les projets devront contribuer au renforcement des capacités des pays d'ASS afin de gérer durablement les ressources halieutiques abritées par le GEM.

Une seconde question importante est de savoir qui sera chargé de contrôler l'application des critères et de recommander des décisions au conseil du GEF, lorsque les pays sollicitent les fonds du GEF à travers le partenariat. La Banque mondiale est l'agence de mise en œuvre du partenariat, donc la réponse à cette question dépend de la structure suggérée au chapitre 3.5 mais des options possibles sont :

- Une organisation partenaire ou une agence gère et contrôle l'application des critères pour le compte du partenariat sous la supervision du comité de pilotage régional ou sous régional ;
- Le partenariat est doté d'un secrétariat qui joue ce rôle sous la supervision du comité de pilotage régional ou sous-régional ; et
- Autres options ?

Résultats possibles attendus des discussions :

- Recommandation pour les critères d'éligibilité des projets nationaux qui seront appuyés par le Partenariat ; et
- Afin de garantir la cohérence, consensus sur l'institution chargée de suivre et d'appliquer les critères aux propositions.

### **3.7 Comment le Partenariat Stratégique et les projets nationaux qu'il appuiera collaboreront avec les projets bilatéraux et multilatéraux en cours dans le secteur, notamment avec les projets sur les GEMs également financés par le GEF ?**

Une question importante pour les participants est de savoir comment le partenariat qui servira de mécanisme de financement au niveau local pour les nations côtières, collaborera et se coordonnera avec les projets sur les GEMs en cours et à venir financés par le GEF ainsi qu'avec les autres projets multilatéraux et bilatéraux de la région tel que le projet ACP Fish II à venir, et y aura-t-il des possibles superpositions, complémentarités, etc. ?

En répondant à la question, il serait bon de rappeler que les projets nationaux appuyés par le partenariat serviront vraisemblablement à mettre en œuvre certaines réformes politiques et les plans d'actions produits par les projets GEMs et/ou renforcer la capacité des pays à collaborer et à participer à la gestion sous-régionale des stocks transfrontaliers de poissons et des GEMs. A travers le co-financement d'activités suivant le cycle des projets des bailleurs de fonds tel que celui de la Banque mondiale qui engage le pays et son ministère des finances dans des discussions macro-économiques au sujet des priorités en matière de développement (la Stratégie d'Assistance au Pays, le processus de production du Document Stratégique sur la Réduction de la Pauvreté) et ensuite poursuit avec l'implication de politiques, souvent interministérielle dans un projet, le Partenariat Stratégique pourrait être idéalement placé pour aider la mise en œuvre des politiques de réformes et d'ajustements tendant à promouvoir la gestion durable des pêches. Dans le même ordre d'idée, l'aspect coordination régionale du Partenariat Stratégique pourrait permettre aux résultats des projets nationaux et ceux des projets sur les GEMs d'être diffusés dans d'autres régions du continent.

Ainsi la question centrale est de savoir comment le Partenariat Stratégique assurera de la meilleure façon possible la complémentarité avec les projets sur les GEMs et renforcera les synergies entre les programmes nationaux appuyés par le partenariat et les programmes sous-régionaux sur les GEMs. Une des options pour parvenir à cette complémentarité serait de percevoir le Partenariat Stratégique comme un mécanisme de facilitation pour (i) aider à renforcer les priorités et les engagements régionaux en matière de gestion durable des pêches, (ii) aider à financer la mise en oeuvre de ces engagements au niveau des pays et (iii) aider à diffuser les leçons apprises de chaque projet sur les GEMs. Dans ce contexte, les résultats et les recommandations ainsi que la connaissance acquise et la planification stratégique entreprise à partir des projets sur les GEMs pourraient être perçus comme un input tendant à informer et à tenir à jour le Partenariat Stratégique. De plus, le Partenariat Stratégique pourrait fournir de l'assistance pour non seulement mettre en oeuvre certains plans et recommandations des projets sur les GEM au sein de chaque pays avec un accent particulier sur les écosystèmes marins et les ressources halieutiques locales mais aussi aider à construire la capacités des pays dans la gestion des activités transfrontalières pour les grands écosystèmes marins tels que recommandé par les projets sur les GEMs. Les gestionnaires des projets sur les GEMs et les représentants des pays seraient vraisemblablement membres d'un partenariat régional ou d'un mécanisme de coordination régionale si cela était suggéré au cours de la réunion (ex : comité de pilotage régional) et pourrait également être membre de comités interministériels formés dans chacun des pays appuyés par le partenariat, de sorte que les projets nationaux qui sont financés par le partenariat prennent en compte les inputs et la participation des projets sur les GEMs

Une seconde option pourrait consister en la formation par le partenariat de comités sous régionaux au sein de chaque GEM, pour coordonner les activités des projets dans les GEMs concernés avec celles des projets nationaux financés par le Partenariat.

Les participants peuvent évidemment proposer d'autres options, celles énumérées ci-dessus serviront à lancer la discussion sur la question cruciale relative à la coordination efficace des ressources limitées des bailleurs de fonds pour soutenir la réduction de la pauvreté et la gestion durable des pêches, de sorte que les différentes contributions se renforcent et se complètent entre elles plutôt que de se superposer et de se dupliquer. Vraisemblablement, les buts et les objectifs validés pour le Partenariat Stratégique mettront l'accent sur les activités de pêche qui peuvent avoir un plus grand impact sur la réduction de la pauvreté, sur les emplois et les marchés locaux de sorte que les projets appuyés par le partenariat mettent l'accent sur les pêches artisanales.

Les managers et les agences de mise en oeuvre de projets sur les GEMs financés par le GEF ont un rôle central dans cette discussion. C'est pourquoi le Partenariat Stratégique entrevoit la création d'un comité de coordination des GEMs pour s'assurer que les activités préliminaires au développement du concept sur le partenariat sont coordonnées et éclairées par les projets sur les GEMs.

Résultats possibles attendus des discussions :

- Suggestions et consensus sur comment le partenariat coordonnerait et collaborerait avec les projets sur les GEMs en cours et à venir ainsi qu'avec les autres projets de pêches multilatéraux et bilatéraux de la région.

### **3.8 Le partenariat devrait-il attirer l'attention des décideurs nationaux et internationaux sur la nécessité d'une gestion durable des pêches et son lien avec la réduction de la pauvreté notamment en terme de contribution au processus de rédaction du DSRP, et si oui comment ?**

Même si le concept sur le Partenariat Stratégique met l'accent sur le co-financement des projets nationaux pour appuyer les réformes de gouvernance en matière de pêche ainsi que la réduction de la pauvreté, la coordination régionale et l'aspect associatif pourraient permettre au mécanisme de promouvoir l'importance de telles activités et influencer les processus nationaux et internationaux de prise de décisions. Par exemple, le partenariat pourrait être une opportunité pour montrer les bénéfices potentiels que pourraient rapporter une gestion des pêches améliorée dans les pays. De la même façon à travers des décideurs clés et la diversité d'acteurs prenant part au partenariat, les participants pourraient parler d'une même voix pour influencer les agendas de développement des pays, notamment en facilitant une meilleure intégration des pêches dans le processus de production du DSRP.

Pour cette raison, il est demandé que les participants à l'atelier débattent de la nécessité ou non de voir le partenariat prendre part au processus de prise de conscience. Et si c'est le cas de suggérer des méthodes par lesquelles le partenariat pourrait améliorer cette prise de conscience sur l'importance de la gestion durable des pêches dans la réduction de la pauvreté et dans la contribution au processus de DSRP. Une option pourrait être que le mécanisme de partenariat régional inclus un groupe de représentants des pays, de bailleurs de fonds, etc. qui met l'accent sur la production d'inputs pour le DSRP. Toutefois, il existe d'autres options et possibilités relatives à la façon dont le Partenariat Stratégique pourrait aboutir à une telle prise de conscience et à aider à promouvoir la gestion durable des pêches en l'inscrivant comme une priorité dans le processus de planification et de développement des pays côtiers d'ASS.

Résultats possibles attendus des discussions :

- Consensus sur la nécessité pour le Partenariat Stratégique d'inclure des activités de prise de conscience ; et
- Suggestion sur la façon avec laquelle le Partenariat Stratégique pourrait promouvoir une prise de conscience des décideurs nationaux et internationaux sur l'importance d'une gestion durable des pêches pour la réduction de la pauvreté.
- Suggestion sur la façon avec laquelle le Partenariat Stratégique pourrait contribuer au processus de production du DSRP pour s'assurer que la gestion durable des pêches soit une priorité en matière de planification du développement.

## Récapitulatif des enjeux et des options

Enjeux pour discussion	Options possibles	Résultats possibles des discussions
<p><b>3.1 Pourquoi les systèmes de gestion des pêches en place dans la plupart des pays d'ASS n'ont pas été en mesure de prévenir le niveau actuel de surexploitation observés dans la pêche maritime et que peut il être fait pour permettre aux acteurs du secteur d'atteindre leurs objectifs dans le future ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les programmes de recherches pour avoir une meilleure connaissance des niveaux d'exploitation durables de la ressource ainsi que des écosystèmes marins qui l'abritent, pour avoir une meilleur connaissance des mécanismes de gestion de la ressource basés sur la gestion des écosystèmes ; et également chercher à avoir une meilleur compréhension des causes de la pauvreté chez les populations vivant à base de la pêche maritime et des écosystèmes marins ;</li> <li>• Mettre en place des politiques et des institutions qui permettent à tous les acteurs d'être représentés dans les processus de gestion et de prise de décision, tels que les expérience de co-gestion ou la formulation des stratégies du secteur et des plans de management en collaboration avec tous les acteurs ;</li> <li>• Des systèmes de motivation et des appuis financiers qui permettent aux acteurs dans les zones de pêches surexploités de trouver des moyens de subsistances alternatifs et d'utiliser durablement les ressources restantes et améliorer leur qualité de vie ;</li> <li>• Repartir les mandats d'allocation et ou de gestion des droits de pêches entre les différents acteurs ;</li> <li>• Renforcer et rendre plus participatifs les systèmes MCS ;</li> <li>• Faire une meilleure promotion des processus d'augmentation de la valeur ajoutée locale pour les produits issus de la pêche maritime ;</li> <li>• Protéger les habitats critiques et les zones de ponte des espèces importantes, et renforcer l'intégration des mesures de protection de l'environnement dans le cadre de la gestion durable des pêches ;</li> <li>• Renforcer les capacités et les ressources humaines en vue d'une meilleure gestion des pêches, notamment pour ce qui concerne la négociation d'accords de pêche équitables ;</li> <li>• Promouvoir les nouvelles technologies et techniques pour une exploitation durable des ressources ; et</li> <li>• Subventionner les programmes de gestion ou de réduction de la pêche dans des zones surexploitées ou sur le point de l'être ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consensus sur le fait que la gestion inadéquate des ressources halieutiques est à l'origine des niveaux actuels de surexploitation relevés dans le secteur de la pêche maritime en ASS ;</li> <li>• Consensus sur les contraintes rencontrées par les gouvernements dans la mise en place des systèmes efficaces de gestion des ressources halieutiques et de développement des communautés ; et</li> <li>• Suggestion pour des actions à mener pour reformer la gestion des pêches et atteindre des standards de durabilité dans la gestion des ressources halieutiques en ASS et ainsi améliorer la contribution du secteur à la réduction de la pauvreté.</li> </ul>
<p><b>3.2 Est il nécessaire de mettre en place un fonds additionnel pour assister les pays côtiers d'ASS dans la réforme des systèmes de gestion des pêches et réduire ou prévenir la surexploitation des ressources halieutiques et augmenter la contribution</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat Stratégique pour la mise en œuvre d'un fonds d'investissement de gestion des pêches crée</li> <li>• Partenariat Stratégique pas perçu comme nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consensus sur la nécessité ou non d'avoir un fonds additionnel afin d'aider les pays d'ASS a reformer les systèmes de gestion de pêches et atteindre des standards de durabilité en matière de pêche maritime (accord sur les types de financements qui seront mis à disposition, exemple dons du GEF, crédits de l'IDA et d'autres bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, etc.) ;</li> <li>• Consensus sur le possible impact des</li> </ul>

<p><b>du secteur pour atteindre les objectifs du millénaire fixés par l'ONU; si oui le Partenariat Stratégique est il la meilleure ou la bonne façon d'aider à mobiliser les fonds nécessaires ?</b></p>		<p>réformes à entreprendre sur le réduction de la pauvreté et comment garantir que les deux questions sont traitées de façon harmonieuse (à travers des efforts spécifiques de développement des communautés) ; et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consensus sur le bien fondé ou non du Partenariat Stratégique en tant que mécanisme destiné à aider la mobilisation des financements nécessaires ; si oui comment pourrait il aider les pays d'ASS à entreprendre les actions jugées nécessaires pour mettre en œuvre les reformes de gestion des pêches.</li> </ul>
<p><b>3.3 Quelles devraient être les objectifs et les buts du Partenariat Stratégique ainsi que les résultats spécifiques qu'il devrait atteindre ?</b></p>	<p><u>But</u> : Promouvoir la gestion durable des pêches dans au moins 10 pays avant 2015 et une amélioration de la contribution du secteur de la pêche à la réduction de moitié la proportion de la population mondiale souffrant de fin avant 2015</p> <p><u>Objectifs</u> : Encourage les projets nationaux de gestion durable des pêches, permettre aux pays côtiers de participer pleinement dans les activités sous-régionales des projets sur les GEMs, et promouvoir les échanges d'expérience et le renforcement des capacités au niveau régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consensus sur les buts et les objectifs du Partenariat Stratégique</li> <li>• Consensus sur les objectifs régionaux globaux que devra atteindre le partenariat</li> </ul>
<p><b>3.4 Quels types de projets nationaux pourraient être appuyés par le Partenariat Stratégique?</b></p>	<p>Projets avec des instruments de renforcement des capacités pour la gestion durable des pêches, tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une stratégie à long terme</li> <li>• Cadre administratif et légal efficace, renforcement des capacités</li> <li>• Renforcement des capacités pour la négociation des accords de pêches</li> <li>• Des pour augmenter la valeur ajoutée</li> <li>• Mesures de co-gestion</li> <li>• Développement des capacités des pêcheurs artisanaux et des travailleurs du secteur pêche pour participer aux activités de co-gestion.</li> <li>• Mesures de gestion des droits</li> <li>• Mesures d'application des lois, de contrôle, de surveillance et de suivi évaluation dans le secteur des pêches</li> <li>• Lorsque des problèmes de surcapacité existent, des mesures de réduction des capacités de pêche, ex : décommandements ;</li> <li>• Des réseaux d'aires protégées marines efficaces,</li> <li>• la promotion des alternatives aux revenus issus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consensus sur une première liste de types d'activités et de projets nationaux pouvant bénéficier de l'appui du partenariat ;</li> </ul>
<p><b>3.5 Quelle serait la structure du Partenariat Stratégique y compris les rôles et les responsabilités des différents partenaires ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place d'un Comité de Pilotage Régional</li> <li>• La mise en place des comités de pilotages sous-régionaux ou des mécanismes de coordination pour chaque GEM</li> <li>• Les institutions existantes assument ces fonctions ; et</li> <li>• D'autres options ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consensus sur la structure du fonds d'investissement pour la gestion durable des pêches en ASS, notamment sur la structure régionale du partenariat qui guidera les investissements qui seront co-financés par le GEF dans les pays et cela pour l'ensemble du partenariat ;</li> <li>• Consensus sur les rôles et les responsabilités</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>d'un tel mécanisme régional ;</li> <li>• Consensus sur la composition des membres du comité de pilotage et sur l'utilisation ou non de critères d'adhésion ;</li> <li>• Suggestions sur le possible financement du comité régional de pilotage et de ses activités.</li> </ul>
<b>3.6 Quels sont les critères pour l'éligibilité d'un projet national au financement du partenariat et qui sera chargé de suivre leur application ?</b>	<p>Critères d'éligibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les projets devront être cohérents avec le principe des Programmes Opérationnel du GEF.</li> <li>• Les projets soumettent un endossement du point focal GEF du pays ;</li> <li>• Les projets devront sécuriser des financements pour les coûts non incrémentaux et assurer que le ratio de financement 3/1 existe ;</li> <li>• Les projets devront être consistants avec les politiques et les principes de gestion durable des pêches déclinés dans le Code de Conduite pour une Pêche Responsable ;</li> <li>• Les projets devront faire une contribution spécifique acceptable aux objectifs de réduction de la pauvreté fixés par le SMDD ;</li> <li>• Les projets devront contribuer au renforcement des capacités les pays d'ASS afin de gérer durablement les ressources halieutiques abriter par le GEM.</li> </ul> <p>Qui assurera l'application des critères</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Banque mondiale joue ce rôle sous la supervision du comité pilotage régional ou sous régional ;</li> <li>• Le partenariat est doté d'un secrétariat qui joue ce rôle sous la supervision du comité pilotage régional ou sous régional ; et</li> <li>• Autres options ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandation pour les critères d'éligibilité des projets nationaux qui seront appuyés par le partenariat ; et</li> <li>• Consensus sur l'institution chargée de suivre et d'appliquer les critères aux propositions afin de garantir la cohérence.</li> </ul>
<b>3.7 Comment le Partenariat Stratégique et les projets nationaux qu'il appuiera collaboreront avec les projets bilatéraux et multilatéraux en cours dans le secteur, notamment avec les projets sur les GEMs également financés par le GEF ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Partenariat Stratégique agit comme un mécanisme de coordination régional pour faciliter les échanges d'expériences entre projets nationaux et entre les projets sur le GEM,</li> <li>• Le Partenariat Stratégique forme des comités de Coordination sous-régionaux pour suivre les projets nationaux financés par le partenariat,</li> <li>• Autres options.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suggestions et consensus sur comment le partenariat coordonnerait et collaborerait avec les projets sur les GEMs en cours et à venir ainsi qu'avec les autres projets de pêches multilatéraux et bilatéraux de la région.</li> </ul>
<b>3.8 Le partenariat devrait il attirer l'attention des décideurs nationaux et internationaux sur la nécessité d'une gestion durable des pêches et son lien avec la réduction de la pauvreté notamment en termes de contribution au processus de rédaction du Document sur la Stratégie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Options devant être suggérées par les participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consensus sur la nécessité pour le Partenariat Stratégique d'inclure des activités de prise de conscience ; et</li> <li>• Suggestions sur les options avec lesquelles le Partenariat Stratégique pourrait promouvoir une prise de conscience des décideurs nationaux et internationaux sur l'importance d'une gestion durable des pêches pour la réduction de la pauvreté. Suggestion sur la façon avec laquelle le Partenariat Stratégique pourrait contribuer au</li> </ul>

<b>de Réduction de la Pauvreté, si oui comment?</b>		processus de production du DSRP pour assurer que la gestion durable des pêches est une priorité en matière de planification du développement.
---	--	---

## Annexe I

### **Organisations Régionales de Gestion des Pêches**

#### La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (AACT en anglais)

Créée le 5 juillet 1991 à Dakar, cette organisation est entrée en vigueur le 12 juillet de la même année avec pour pays membres l'Angola, le Bénin, le Cameroun, le Cap-Vert, le Congo, la Côte d'Ivoire, la RDC, la Guinée Equatoriale, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Maroc, la Mauritanie, la Namibie, le Nigeria, Sao Tome et Principe, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Ses objectifs sont : (1) promouvoir une coopération active et structurée en matière d'aménagement et de développement des pêches dans la région, (2) relever le défi de l'autosuffisance alimentaire à travers à travers l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques dans une approche intégrée qui prend en compte toutes les composantes du secteur pêche, (3) dynamiser l'ensemble des secteurs économiques nationaux sur la base des effets directs et induits qui peuvent résulter de l'exploitation des ressources halieutiques, (4) développer, coordonner et harmoniser leur efforts et leurs capacités en vue de préserver, exploiter, mettre en valeur et commercialiser les ressources halieutiques (5) renforcer la solidarité à l'égard des Etats Africains sans littoral et des Etats de la région géographiquement désavantagés.

#### La Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP)

Créée en 1985 et rentrée en vigueur en 1989. Le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal en sont membres. Elle a pour objectifs l'harmonisation des politiques communes en matière de préservation, de conservation et d'exploitation de leurs ressources halieutiques dans la sous-région. A ce jour, plusieurs documents légaux ont été adoptés par le SRCF notamment la convention relative à la détermination des conditions d'accès et d'exploitation des ressources halieutiques au large des côtes des États membres de la CSRP; la convention sur la coopération sous-régionale dans l'exercice du droit de poursuite maritime; le protocole définissant les modalités pratiques de coordination des opérations de surveillance des pêches entre les États membres, en application de la convention sur la coopération sous-régionale dans l'exercice du droit de poursuite maritime.

#### Le Comité Régional des Pêches du Golf de Guinée (COREP)

Créé en 1984 mais pas encore rentré en vigueur. Ses membres sont le Congo, la RDC, le Gabon, et Sao Tome et Principe. La convention s'applique au Sud et au Centre du Golf de Guinée. Les objectifs principaux sont : (1) développer une attitude concertée en vers les bateaux de pêches étrangers et donner la priorité aux bateaux de pêche des pays membres de la région, (2) harmoniser les règles nationales en vue de mettre en place une réglementation unifiée fixant le contrôle les conditions de pêche et de contrôle des opérations de pêches dans la région couverte par la convention, (3) collecter le maximum de données économiques, techniques et scientifiques sur les opérations de pêche.

### Le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (CECAF en anglais)

Créé par le Conseil de la FAO au cours de sa 48<sup>ème</sup> session en 1967. Il a pour membres le Bénin, le Cameroun, le Cap-Vert, la RDC, le Congo, la Côte d'Ivoire, Cuba, la Guinée Equatoriale, la Communauté Européenne, la France, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Grèce, la Guinée, la Guinée-Bissau, l'Italie, le Japon, la République de Corée, le Libéria, le Nigeria, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, Sao Tome et Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, l'Espagne, le Togo et les Etats Unis. Ses objectifs sont de promouvoir les programmes de développement en faveur de l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques; d'aider à établir des bases pour les mesures réglementaires; de promouvoir la formation. Le comité n'a pas de pouvoir réglementaire. Ses fonctions sont essentiellement de traduire et adopter les recommandations faites à partir d'observations scientifiques en matière de conservation, en mesures de gestion, notamment, harmoniser les règles les règles relatives à la taille minimum des mailles des filets. Les recommandations n'engagent pas les membres de la Commission.

### L'Organisation des Pêches pour l'Atlantique Sud-Est (SEAFO)

La Conférence sur l'Organisation des Pêches pour l'Atlantique Sud-Est a adopté en avril 2001 la Convention sur la Conservation et la Gestion des Ressources Halieutiques dans l'Océan Atlantique du Sud-Est. Cette dernière est rentrée en vigueur le 13 avril 2003 en accord avec son article 27. L'Angola, la Communauté Européenne, l'Islande, la République de Corée, la Namibie, la Norvège, l'Afrique du Sud, et la Grande Bretagne ont tous signé la convention mais ne l'ont pas encore ratifiée. La zone couverte par la convention est « A partir de la limite extérieure des eaux sous juridiction nationale à un point situé à 6 degrés de latitude sud, ensuite plein ouest le long du parallèle situé à 6 degrés de latitude sud jusqu'au méridien situé à 10 degrés de longitude ouest, ensuite plein nord le long du méridien situé à 10 degrés de longitude ouest jusqu'à l'équateur, ensuite plein ouest le long de l'équateur jusqu'au méridien situé à 20 degrés de longitude ouest, ensuite plein sud le long du méridien situé à 20 degrés de longitude ouest jusqu'au parallèle situé à 50 degrés de latitude sud, ensuite plein est le long du parallèle situé à 50 degrés de latitude sud jusqu'au méridien situé à 30 degrés de longitude est, ensuite plein nord le long du méridien situé à 30 degrés de longitude est jusqu'à la côte africaine. Article 4 de la convention de l'organisation.

### **Les projets sur les Grands Ecosystèmes Marins financés par le GEF**

- Vers une approche écosystème d'utilisation durable des ressources des GEMs des courants d'Agulhas et de Somalie : En préparation (PDF-B durée : Oct 2003 – Mars 2005)

Agence d'exécution	Agence de mise en oeuvre	Objectifs	Composantes/Sous-composantes	Coûts approxi. (\$US)	Activités principales du PDF-B/Budget (US\$)	Nature des activités
UNOPS	PNUD	1) Combler les carences en matière de connaissance des ressources biologiques transfrontalière des 2 GEMs. 2) Renforcer les capacités des pays	1. Mettre en place une unité de coordination du programme 2. Combler les carences en matière de connaissance nécessaire pour appuyer approche basée sur un écosystème régional sur le long terme, gestion durable des ressources des GEMs de A&S	20 millions \$US (9 M\$US GEF + Cofi 10-11 M\$US)	1. consultation initiale 2. Coordination et communication en cours	78.000 286.000 Les activités du PDF-B mettent l'accent sur la collecte d'information existante, pertinent pour le projet, l'identification des carences et la collaboration à travers des ateliers. (Dans ce

		membres dans l'utilisation des connaissances acquises pour une gestion plus efficace à travers une approche écosystème	3. Faciliter un programme à long terme de monitoring des écosystèmes ainsi que le reporting et l'évaluation, Indicateurs GEF initiaux sur les eaux internationales	3. Synthèse et évaluation des informations existantes dans les 2 GEM	344.500	contexte, un atelier a été organisé en 2002 sur les fonds du PDF-A et un autre en 2003 pour le programme des pêches pour l'Océan Indien du Sud-Ouest sur les fonds du PDF-B). Le programme va aussi mettre à jour et finaliser le SAT et TDA initial développés par le PNUE
			4. Mesures pour assurer la disponibilité de ressources humaines et financières pour la durabilité à long terme du programme	4. Sélection de composantes spécifiques et du budget pour programme large d'évaluation des GEM	169.500	
				5. Synthèse, évaluation et analyse des carences existantes dans les activités planifiées sur la zone côtière	72.000	
				6. Recrutement de bailleurs de fonds	64.000	
				7. Développement totale du projet	50.000	
				Total 1.2 million \$US		

- Mise en œuvre d'un Programme d'Action Stratégique (PAS) pour la Gestion Intégrée du GEM du courant de Benguela : En cours. (Durée du projet Sept 2001-Aout 2006)

Agence d'exécution	Agence de mise en œuvre	Objectifs	Composantes/Sous composantes		Coûts approxi. (\$US)	Nature des activités
UNOPS	PNUD	L'objectif à long terme du projet est de mettre en œuvre une série de mesures identifiées dans l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) et dans le Programme d'Action Stratégique (PAS) en conjonction avec les activités en cours dans les pays ainsi qu'avec les intérêts des bailleurs de fonds, des organisations régionales, du secteur privé et des ONGs.	1. Coordination de projet	Mise en place de l'unité de coordination du programme	2,5 millions	Activités axées sur la recherche. La majeure partie des coûts du projet est destinée aux études et à l'acquisition de connaissances. La recherche met l'accent sur l'aire prioritaire identifiée par l'ADT, tels que l'évaluation de la variabilité environnementale, les évaluations des forages et mines. Les 3 pays ont préparé un ADT et un PAS qui renvoient la connaissance existante et le statut des GEM et identifie les menaces aux GEM.
			2. Gestion et utilisation durable des ressources BCLME	Plans, actions et calendriers pour l'utilisation durable des ressources	9,3 millions	
				Evaluation des impacts miniers et forages et harmonisation des politiques	1,9 million	
				Développement de la mari-culture	0,47.500	
				Protection des espèces et des habitats vulnérables	1 million	
				Evaluation des espèces non capturées et de leur rôle dans l'écosystème.	1,4 million	
			3. Evaluation environnementale des impacts sur la variabilité des écosystèmes	Réduction des événements aléatoires et amélioration des prévisions	1,5 million	
				Renforcement des capacités et formation pour améliorer la gestion des ressources communes	1,1 million	
				Atténuation des dommages sur les fleurs d'eau et control des déchets marins	0,9 million	
			4. Maintient de l'état des écosystèmes et gestion des pollutions	Prévention de la dispersion des hydrocarbures et protection des sites critiques contre la dispersion des hydrocarbures	0,5 million	
				Amélioration de la qualité de l'eau	2,4 millions	
				Prévention de la destruction des habitats	0,7 million	
			5. Lever des fonds et coordination des bailleurs de fonds	Développement de plans pour l'appui des bailleurs de fonds, rapports et conférences pour bailleurs de fonds	0,7 million	
<b>39 millions \$US (GEF : 15M\$US + Cof : 23,5 M\$US)</b>						

<sup>1</sup> Large Marine Ecosystem of the World (Les Grands Ecosystèmes Marins du Monde). <http://na.nefsc.noaa.gov/lme/project.htm>

<sup>2</sup> GEF website: <http://www.gefonline.org/projectList.cfm>

- Protection du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries : (En préparation : PDF-B durée : Oct. 2003-Mars 2005)

Agence d'exécution	Agence de mise en oeuvre	Objectifs	Composantes/Sous composantes	Coûts Approx (US\$)	Activités principales du PDF-B/Budget (US\$)	Nature des activités	
FAO	PNUE	Renforcer les programmes et partenariats existants dans la région et initier la perspective transfrontalière qui n'est pas suffisamment couverte par les initiatives existantes. L'objectif premier de ce PDF-B est la préparation d'un ADT pour identifier les problèmes communs et leurs sources ainsi que les priorités transfrontalières nationales et régionales	1. Développement d'un Programme d'Action Stratégique (PAS)	<b>15,6 million \$US (GEF :5,3 M\$US/ Cofin: 10.3 M\$US)</b>	1. Mettre en place un comité de pilotage du projet et tenir la première réunion	42.000	Le projet mettra l'accent la préparation et la finalisation d'un ADT complet qui constituera la base du PAS. Il mettra également l'accent sur la collaboration régionale dans une gestion efficace conduisant à la gestion durable des ressources transfrontalières.
			2. Développement d'activités pilotes de démonstration pour initier la mise en oeuvre du PAS		2. Mettre en place 7 groupes de travail inter-ministériel nationaux	17.000	
			3. Renforcer les capacités pour une gestion efficace du CCLME (formation, éducation)		3. Revoir les données existantes	45.000	
			4. Développer des cadres réglementaires légaux et de développement des politiques régionales		4. Préparer les directives pour les rapports des pays et le cadre de l'ADT	45.000	
			5. Etudes préliminaires relatives aux sources principales de menace et de dommage		5. Préparation des 7 rapports des pays	64.000	
			6. Etablir des mécanismes régionaux de coordination Inter-agences		6. Préparation d'un projet de cadre pour l'ADT	41.000	
					7. Rapports d'évaluation (Problèmes socio-économiques et problèmes de pêche transfrontalière)	40.000	
					8. préparation du draft de project brief	44.000	
					9. Consultation régionale	28.000	
			Total 510.000\$US				

- Réduction de la Dégradation de la Zone Côtière du Courant de Guinée à travers des Actions Régionales de Gestion des Ecosystèmes : (En cours. Durée du projet : 5 ans à partir de Juin 2004)

Agence d'exécution	Agence de mise en oeuvre	Objectifs	Composantes/Sous composantes	Coûts approx. (\$US)	
UNIDO	UNDP/ PNUE	<p>Les buts à long terme sont:</p> <p>1) Reconstituer et maintenir les ressources halieutiques en diminution</p> <p>2) Restaurer les habitats dégradés</p> <p>3) Réduire les pollutions issues des bateaux en établissant un cadre régional de gestion pour l'utilisation durable des organismes vivants et non-vivants du GCLME.</p> <p>Le projet met l'accent sur 9 projets de démonstration (3 régionaux et 6 nationaux), conçus pour être replicables et destinés à montrer comment des actions concrètes peuvent</p>	1) Finaliser le PAS et développer des mécanismes de financement durable pour sa mise en oeuvre	2,5 millions	
			Comblant les carences en matière de standards/méthodes de monitoring régional par la formation		
			Identifier et combler les besoins pour l'ADT		
			Mettre à jour l'ADT		
			Préparer et valider un Plan d'Action National		
			Finaliser et valider le PAS régional		
			Organiser une conférence de bailleurs de fonds pour mobiliser les engagements relatifs à la mise en oeuvre		
			Formuler des mécanismes pour un financement durable		
			2) Reconstitution et durabilité des ressources halieutiques et des organismes marins vivant en diminution, mariculture		3,7 millions
			Démontrer une évaluation des stocks régionales		
Développer des méthodes et estimer les MSY					
Evaluer la productivité des écosystèmes					
Développer des accords régionaux et des commissions régionales des pêches					
Evaluer et écrire les modifications aux cadres légaux nationaux					
Développer des FMPs pour au moins 3 pêcheries					

	conduire à des améliorations concrètes de réduction des perturbations dans les écosystèmes.		Evaluer la mariculture et l'aquaculture existante	
		3) Planification pour la conservation de la biodiversité, restauration des habitats dégradés, développement des stratégies de réduction de l'érosion côtière	Développer des Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité	4,3 millions
			Démontrer la restauration des zones de mangroves prioritaires	
			Démontrer l'utilisation des zones côtières intégrées et la gestion des bassins des rivières	
			Evaluer le statut des espèces introduites et des menaces qui les guettent	
			Conduire une analyse des carences des législations nationales et suggérer des améliorations	
			Développer des stratégies non coûteuses d'atténuation pour restaurer le flux de sédiments naturels du littoral.	
		4) Réduction des pollution terrestre et marine et amélioration de la qualité de l'eau	Faciliter le développement de Plans d'Action Nationaux pour les activités terrestres	2,7 millions
			Développer et mettre en œuvre un PA national	
			Développer un protocole sur le LBA pour la convention d'Abidjan	
			Evaluation régionale des mesures de prévention des pollutions marines	
			Développements des systèmes de coopération régionaux pour les incidences sur les pollutions marines majeures	
			Faciliter les processus de réforme des législations	
			Renforcer les méthodes de réduction des nutriments dans l'environnement marin	
			Développer des opportunités d'investissement pour le PAS	
5) Coordination régionale	6,7 millions			
54,8 millions \$US (GEF : 21,5 M\$US/Cofin : 33,4 M\$US)				

<sup>3</sup>Un projet pilote pour le GEM du Golf de Guinée a été conduit à terme et les 6 pays couverts (Cote d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria et Cameroun) et dix pays additionnels compris dans le GCLME ont convenu de participer à projet à part entière pour protéger le GCLME en 1998. Un ADT et un PAS préliminaire avaient été préparés servant de base à la préparation de ce projet.

## Exemples de quelques projets de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux dans la région

### Banque mondiale

#### *Projet de Gestion Côtière et de la biodiversité en Guinée-Bissau*

La Banque mondiale a financé le développement d'une stratégie dans le secteur des pêches en Guinée-Bissau, suivie en partie par le Projet de Gestion Côtière et de la Biodiversité qui est en phase de finalisation. Le coût total du projet est de 11,1 millions (GEF : 4,8 M ; IDA : 3 M ; CE : 1,6 M ; Emprunteur 0,9 M ; Institution multilatérales étrangères : 0,8 M). L'objectif du projet est de renforcer les capacités des agences gouvernementales et des utilisateurs des ressources naturelles en Guinée-Bissau en vue de gérer de façon participative l'environnement côtier et la biodiversité aux fins de conservation et de développement durable. Le projet appuie la co-gestion des pêcheries artisanales dans des zones de pêches données. Il appuie également le système de monitoring de bateaux par satellite dans les pêches industrielles, un système d'attribution de licences de pêches amélioré, et plus important, l'initiation du dialogue au niveau

national y compris avec les bailleurs de fonds potentiels sur la base de la stratégie du secteur pêche. La période de mise ne œuvre est de 5 ans jusqu'à 2010.

*Projet de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières (GIRMaC) au Sénégal*

La Banque mondiale assiste également le Gouvernement du Sénégal dans la préparation du Projet de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières. Le projet vise à accroître la gestion durable des ressources marines et côtières à travers les composantes suivantes : 1) gestion durable des pêcheries à travers des expériences de co-gestion dans trois sites pilotes ; 2) conservation des habitats et espèces critiques ; et 3) gestion du programme, Suivi-évaluation et Communication. Le projet appui le Sénégal dans la gestion durable de plusieurs parcs marins et d'écosystèmes critiques ainsi que dans la mise en œuvre d'expérience de co-gestion pour les petits pêcheurs côtiers dans 3 sites pilotes. Le coût du projet est de 16,5 millions de \$US (IDA : 10M ; GEF : 5M ; Emprunteur 1,5 M). La période mise ne œuvre est de 5 ans (01/12/2004-01/12/2009).

*Projet de Gestion de l'Environnement Côtier et Marin (MACEMP) en Tanzanie*

La Banque mondiale assiste le Gouvernement de Tanzanie dans la préparation d'un Projet de Gestion de l'Environnement Côtier et Marin (MACEMP en anglais). Ce projet vise à améliorer le cadre réglementaire et institutionnel pour la gestion des ressources marines et côtières en vue d'améliorer la contribution de ces ressources à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté et également développer une connaissance scientifique du statut des ressources et des menaces qui les guettent. Le projet est en phase de préparation. Le coût total estimé est de 75 million de dollars US (IDA : 30M ; TASAF/PADEP financement associé : 20M ; GEF : 10M ; URT : 5M ; autres cofinancements : 10M). Les activités principales du projet vont être conçues pour assister le Gouvernement dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale de gestion environnementale des côtes, d'un plan directeur des pêches nationales et des Actions de pêches. Le projet s'exécutera sur 6 ans.

*Projet de Renforcement des Capacités dans le Sous-secteur des Pêches au Ghana*

En 1995, la Banque mondiale a financé un Projet de Renforcement des Capacités dans le Sous-secteur de la Pêche au Ghana. Le coût total de ce projet qui est maintenant clos était de 10,5 millions de dollars US (IDA : 9M ; Emprunteur 1,5M). Les objectifs principaux du projet étaient de renforcer la direction des pêches à travers la réorganisation et la formation des agents ; l'évaluation des stocks, et la préparation et la mise en œuvre de plans de gestion des pêches maritimes et continentales ; l'amélioration de l'aquaculture y compris l'utilisation de qualités améliorées d'alevins ; la mise en place d'un système de surveillance, de contrôle et de monitoring pour la pêche marine et continentale ; réforme du cadre réglementaire, légal et politique pour améliorer la gestion, susciter les investissements privés et promouvoir une pêche durable. La performance de la Banque mondiale et de l'Emprunteur sur ce projet a été jugée satisfaisante.

*Projet des pêches pour l'Océan Indien Sud-Ouest (SWIOFP en anglais)*

La Banque mondiale participe à la préparation du Projet des Pêches pour l'Océan Indien Sud-Ouest, qui est financé par le GEF. Une approche écosystemique et transfrontalière a été adoptée pour assister les pays dans l'évaluation et la gestion de leurs ressources

marines limitées par les deux GEMs qui constituent l'Océan Indien de l'Ouest, notamment le GEM du courant d'Agulhas et le GEM du courant de Somali. SWIOFP est conçu pour servir d'interface avec l'initiative GEF : PNUD pour étudier dans le détail ces deux GEMs. Le SWIOFP a pour but de renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans les 9 pays impliqués dans le projet et mettre en place une approche régionale de gestion des ressources. Le SWIOFP prévoit de collecter l'information scientifique nécessaire pour prendre des décisions appropriées au sujet du développement et la gestion des ressources marines vivantes dans les zones économiques exclusives de Madagascar, du Kenya, de Tanzanie, du Mozambique, de Maurice, des Seychelles, des Comores et d'Afrique du Sud. Le projet est en phase de préparation et son coût approximatif est de 37 millions de dollars US (GEF : 10M ; Cofin : 27M).

## **FAO**

### *Le Programme pour les moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP)*

Le PMEDP est un partenariat entre le Développement pour le Développement International du Royaume Uni (DFID), la FAO et 25 pays d'Afrique de l'Ouest. Le programme est financé par DFID et exécuté par la FAO (Unité de Coordination à la FAO à Rome et unité de support régional à Cotonou au Bénin). Le projet a une durée de 5 ans à compter de septembre 1999 et dispose d'un budget de 21.547.660 Livres Sterling (environ 34,5 millions de dollars US). L'objectif premier du projet est d'aider les communautés de pêche à améliorer leurs moyens d'existence par le renforcement du capital humain et social, à travers l'utilisation durable des ressources aquatiques et le développement d'un environnement politique et institutionnel adéquat qui tient compte des aspirations des communautés. Le PMEDP assiste les gouvernements à élaborer des politiques et des plans d'actions qui incorporent certaines dispositions du Code de Conduite pour une Pêche Responsable (CCPR) et à les intégrer, par la suite, dans des Programmes de plus large portée tels que les Programmes Nationaux de Lutte contre la Pauvreté. Depuis 1999, le programme a initié plus de 40 projets communautaires dans 25 pays.

Les pays qui comprennent part au projet sont : Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Liberia, Mauritanie, Nigeria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Burkina Faso, République Centrafricaine, Mali, Niger et Tchad

Publications importantes :

Anon 2002. *Rapport de la consultation sur la prise en compte des pêches artisanales dans les politiques de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest.* Cotonou, PMEDP, 26p.

Lenselink, N., Cacaud, P. 2002. *Participation à l'aménagement des pêches pour des moyens d'existence améliorés des communautés de pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Une synthèse des études de cas en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée et au*

*Ghana.*

*Cotonou, PMEDP, 69p*

*Services de Conseils pour le Control, le Suivi la Surveillance des Pêches en Afrique de l'Ouest*

Le projet régional de suivi, de control et de surveillance des pêches industrielles dans les pays de la commission sous-régionale des pêches (SRFC) a pour objectif de contribuer à la conservation et à la protection des ressources halieutiques à travers la réduction des pêches illégales et de ses effets sur l'environnement marin. La durée du projet est de 4 ans. L'ensemble du projet est financé par le Grand Duc du Luxembourg. L'une des composantes du projet est exécutée par la compagnie LUXDEV et est basée à Banjul en Gambie. La composante a la responsabilité d'appuyer l'Unité de Coordination des Opérations de Surveillance (UCOS) qui participe au survol maritime aérien pour évaluer et décourager la pêche illégale. La seconde composante est exécutée par la FAO (projet GCP/INT/722/LUX). Les activités de la composante FAO ont commencé avec l'arrivée d'un conseiller régional en 1999. La composante a la responsabilité d'appuyer le secrétariat du SRFC et particulièrement le travail du SOCU. Le budget du projet de la FAO est de 1,5 million USD, une portion de l'allocation totale de 5,3 millions USD donnée par le Luxembourg pour l'ensemble du projet régional.

*Le Chapitre Afrique des Systèmes d'Informations pour la prévention contre les Agents Pathogènes d'Animaux Aquatiques (AAPQIS) est entrain d'être développé en tant que projet commun de la FAO et du Centre WorldFish pour fournir un mécanisme complet de suivi et de reporting sur les maladies et les parasites sur le continent Africain, et développer des directives techniques pour la mise en quarantaine et la certification sanitaire en vue de garantir des mouvements transfrontaliers sans risques d'animaux aquatiques en Afrique.*

**Banque Africaine de Développement (BAD)**

*Projet de développement des pêches artisanales en Angola*

Le projet va aider à renforcer les capacités des pêcheurs à améliorer la production, la transformation et le marketing à travers la réhabilitation des points de ventes de poisson à Namibie, Luanda et Cabinda. Le projet va contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des conditions de vie d'environ 24.000 pêcheurs. En outre, le projet va générer environ 1.000 emplois pour hommes dans le domaine de la production des petits propriétaires et 1.500 emplois pour femmes dans transformation (y compris le séchage) et la distribution (marketing, transport et vente) de poisson. Le projet va avoir un impact important sur la réduction de la pauvreté en Angola. Durée du projet 2003-2008. Coûts totaux 12,24 millions USD (BAD : 9,2 million USD).

*Programme d'Appui au Développement Participatif des Pêches Artisanales au Bénin*

Le programme a pour but d'appuyer les efforts du gouvernement dans la réduction de la pauvreté rurale en fournissant les ressources nécessaires pour promouvoir la réhabilitation et l'usage environnementale des ressources naturelles de base des communautés de pêcheurs, tout en améliorant les conditions de vie locale et en appuyant

l'amélioration durable des moyens de subsistance des plus pauvres au sein des communautés pauvres. Durée du projet 2002-2009. Coût total 26 millions USD (FIFA : 10 M ; BAD : 20M)

*Développement des Infrastructures de pêches en Erythrée.*

Ce projet a pour but d'améliorer le bien être des communautés de pêcheurs et d'augmenter les devises engrangées par le pays. Le projet améliorera l'exportation du poisson à travers le développement des infrastructures de pêches et construira des réseaux d'approvisionnement en eau, des plates-formes et des voies d'accès aux sites de pêches. Il fournira également des unités de réfrigération, des ateliers de réparation, l'électricité, des terminaux de chargement et de déchargement ainsi que bureaux administratifs. L'amélioration des procédures de prêts sera développée pour améliorer l'accès de pêcheurs aux marchés intérieurs et extérieurs à travers la réhabilitation et la location à long terme des bateaux de pêches. Une attention particulière sera accordée à l'inclusion des femmes dans les activités en aval telles que la transformation et l'emballage. Le coût total de l'investissement est de 17,97 millions de USD dont 15 millions de la BAD. Durée du projet : 1998-2003

*Projet de Développement des Pêches Artisanales en Gambie*

Ce projet comprend l'établissement des centres communautaires de pêches, la formation des pêcheurs et des transformeurs de poisson ; le décaissement de crédit ; la conservation du bois énergie et l'amélioration du rôle des femmes dans le secteur. Le projet est cofinancé par le Gouvernement Gambien, la BAD la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique. Le coût total est de 12,03 millions USD dont 10,6 millions USD de la BAD. La mise en œuvre du projet a commencé au début de l'année 2002.

*Le Développement des pêches artisanales en Mauritanie Phase II*

Le projet approuvé en 2002 comprend la construction de deux nouveaux centres de formation ; l'amélioration des structures d'accueil existantes ; la mise en place des infrastructures pilotes de base dans un village pilote, et la provision pour les services de micro-crédits. Le coût total du projet est de 13,3 millions USD dont 6,9 millions USD de la BAD et 4 millions de l'OPEC. Durée de mise en œuvre 5 ans.

*Projet de Développement des Pêches Artisanales au Mozambique*

Le projet à pour but d'améliorer la production de poisson et les revenus des petits propriétaires, des transformeurs et des vendeurs dans la zone du projet. Les composantes du projet sont : 1) La mise en place de crédit pour promouvoir la production de poisson et le marketing, 2) la mise en place des infrastructures communautaires de pêche, 3) le renforcement des capacités institutionnelles. Les objectifs du projet incluront la mise en place de ressources court et moyen terme pour financer l'amélioration des bateaux et moteurs, les activités de marketing et de transformation du poisson, la formation des agents, des pêcheurs et des entrepreneurs, y compris les femmes, et de ressources pour financer l'assistance technique et les équipements. Le projet prévoira également une provision pour l'amélioration des sites de débarquement du poisson, l'approvisionnement en eau, les voies d'accès et les marchés. La BAD finance un total de 2,3 millions USD

(crédit : 18 millions USD, dons : 2,21 millions USD). Durée du projet 6 ans à partir de septembre 2002. Coût total du projet 23,6 millions USD.

#### *Développement des Pêches Artisanales en Sierra Leone*

La BAD met en place un crédit d'environ 12,9 millions USD (coût total 16,3 millions USD) pour financer un projet de développement des pêches en Sierra Leone. Le but principal du projet est d'améliorer les revenus des ménages et la sécurité alimentaire dans le pays à travers l'exploitation durable des ressources halieutiques. Plus spécifiquement, le projet vise à augmenter la production artisanale de poisson de façon durable. Durée 2002-2007

#### **Agence Canadienne de Développement International (ACDI)**

##### *Appui à la Gestion des Ressources Halieutiques en Afrique de l'Ouest (AGREH)*

AGREH est une composante de l'initiative de l'ACDI et de la Commission Sous-régionale des pêches (SRCF). Le but d'AGREH est d'appuyer les efforts des Etats membres du SRCF dans leurs efforts pour assurer une gestion durable des ressources halieutiques. Le programme comprend 4 composantes ; développement des ressources ; suivi, contrôle et surveillance ; évaluation des ressources ; formation et sensibilisation. Le projet devrait durer jusqu'à 2005 avec un budget de 25 millions \$CAN.

#### **Agence Danoise de Développement International (ADDI)**

##### *Projet de Cogestion des Pêches*

Ce projet de recherche collaborative implique le Centre WordFish, l'Institut de gestion des Pêches et le Développement Communautaire de pêches et des partenaires nationaux en matière de recherche situés en Asie et en Afrique. Le projet est financé par l'ADDI. L'objectif du projet est de conduire des recherches sur une variété de systèmes de source aquatique pour déterminer la viabilité des systèmes de la co-gestion en tant que stratégie de gestion.

#### **Agence Française de Développement (AFD)**

##### *Restructuration et Recherche dans les pêches industrielles au Sénégal*

Dans le but de faire face à la profonde crise qui touche le secteur, les autorités sont en train de mettre en place un programme sur la restructuration et la recherche dans la pêche industrielle, conçu pour proposer des politiques compatibles avec le niveau de durabilité des ressources. Ce programme qui concerne directement les entreprises de pêches et l'environnement dans lequel ils opèrent est financé à hauteur de 101,9 millions de FF de don de la part du fonds Français de développement, de crédit d'autres agences et de l'assistance du Ministère Français de la Coopération.

##### *Projet de Développement de la Pêche Artisanale et de la Pisciculture en Guinée*

Le projet comprend 6 composantes : le développement de la pisciculture et de la pêche continentale, le développement de la pêche maritime artisanale, l'appui au centre national de suivi des pêches, l'appui à la recherche aquatique, la mise en place de crédits, la

coordination et la gestion des actions du projet. Le coût total est de 16,8 millions d'euros pour une durée de 5 ans (le coût en 1999 était de 5,9 millions d'euros).

L'AFD a aussi appuyé le développement de la pêche industrielle à Madagascar. Ces activités comprennent : l'achat de trois crevettiers (1,7 million USD Janvier 1990) ; l'achat de deux chalutiers munis d'unités de réfrigération.

### **Coopération technique Allemande (GTZ)**

#### *Services de Conseil pour la Gestion du Park National de la Bande d'Arguin en Mauritanie*

La GTZ fournit des services de conseil au gouvernement Mauritanien (1,5 million USD Sep 2000-Feb 2004) pour la gestion du parc national. Le but du projet est d'appuyer les autorités du parc dans les domaines suivants a) devenir indépendant des allocations de fonds, b) mettre en place un système de co-gestion avec les populations locales principalement avec les pêcheurs artisanaux du parc national en vue de maintenir la biodiversité et l'écosystème complexe de la région.

#### *Mise en Place d'un Système de Surveillance des Pêches en Mauritanie*

La GTZ assiste également le gouvernement mauritanien dans la mise en place d'un système de surveillance des pêches (15,8 millions USD mai 1989-Dec 2004). Le but est de a) appuyer la mise en place d'une institution de gestion des pêches compétentes et b) fournir les moyens appropriés pour la mise en place d'un système efficace de surveillance des pêches.

#### *Développement de la Pêche Artisanale Côtière à Madagascar*

La GTZ fournit des fonds à Madagascar pour le développement de la pêche artisanale en zone côtière (8,7 millions USD, 1994-2000). Ce programme a pour but de renforcer le secteur de la pêche côtière artisanale et traditionnel en fournissant des moyens de pêches appropriés en vue d a) stabilisés les bénéfices issus de la pêche b) rendre durable les ressources côtières.

#### *FOPESCA –Développement des Pêches Artisanales au Cap-Vert*

La GTZ appui le projet FOPESCA pour une promotion des petites entreprises locales de pêches maritime (3,7 millions nov 1991-Dec 2004). Le but de ce projet est de développer des institutions durables de micro finance, d'appuyer le secteur privé, d'assurer la viabilité à long terme de certaines entreprises de pêches choisies sur la base d'une enquête, la provision pour de l'assistance technique et l'aide au démarrage de petites et moyennes entreprises.

### **Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)**

Le gouvernement du Japon fournit/a fourni des fonds d'aide aux secteurs des pêches en Afrique Subsaharienne. Les projets récents comprennent :

- La construction d'un Centre de Produits Marins au Sénégal (2001) : 536M yen, environ 4,9 millions USD
- Le développement des villages de pêche artisanale en Mauritanie (1998) : 608 M yen, environ 5,5 MUSD
- Le développement de petites entreprises de pêche e Guinée (1998) 899 M yen, environ 8,2 MUSD
- La Réhabilitation du port de pêche de Maputo au Mozambique (1998-1999) : 1556 M yen, environ 14,2 MUSD
- Le projet de construction du port de Mindelo au Cap-Vert (1998-1999) : 1376 M yen, environ 12,5 MUSD

### **Agence Suédoise de Coopération et de Développement International (SIDA)**

#### *Programme de Science Marine pour la Gestion (MASMA)*

Le SIDA appuie le programme de science marine pour la gestion, un programme régional qui a démarré en Janvier 2001. Au cours des trois premières années 2001-2003, MASMA a poursuivi les objectifs suivants : contribuer à la connaissance de base sur l'environnement marin et côtier dans la région de l'Océan indien de l'Ouest qui comprend cinq Etats côtiers (Kenya, Mozambique, Somalie, Afrique du Sud et Tanzanie) et cinq Etats n'ayant pas de façade maritime (Comores, Madagascar, Maurice, Réunion et Seychelles) ; susciter la prise de conscience sur les problèmes importants ; disséminer l'information et les données pour une utilisation durable des ressources marines côtières. Le MASMA est géré par l'Association de Science Marine pour l'Océan Indien Ouest (WIOMSA) le Centre d Recherche en Gestion Côtière (COMREC) de l'Université Collège de Södertörn à Stockholm, à travers le Comité de Programme. Le MASMA a approuvé 6 propositions de recherche pour financement, notamment l'économie écologique de la pêche en mangroves, l'évaluation des écosystèmes herbeux marins, les motivations pour la gestion durable des récifs coralliens, et la culture intégrée des poissons à nageoires, des crustacées et mollusques et des algues de mer.

### **Agence Norvégienne de Coopération et de Développement**

#### *Le Programme Dr. Fridtjof Nansen*

Dans les années 70, le NORAD, la FAO et le PNUD ont développé l'idée de mettre en place un navire de recherche moderne avec des équipes spécialisées et des scientifiques pour assister les pays en développement dans la collecte de l'information nécessaire à la gestion des pêches. Un grand navire de recherche neuf le «Dr. Fridtjof Nansen » (LOA 46,35m, 491 GT) fut conçu, construit et équipé en Norvège avec les derniers standards de l'époque. Entre 1975 et 1993 il a permis de conduire des recherches dans les eaux continentales de 49 pays côtiers de l'Océan Indien, de l'Océan Atlantique et de l'Océan Pacifique du Centre Est (y compris des sondages détaillés le long de la côte ouest africaine).

Au fur et à mesure que le projet se développait, il devint clair que de nombreux pays bénéficiaires n'avaient pas la capacité et/ou les moyens d'utiliser efficacement

l'information collectée pendant les campagnes de recherches du bateau. En conséquence, le projet introduisit graduellement des nouveaux moyens d'assistance à ces pays en interprétant les données de recherches en vue de la gestion des pêches. Sur la base de 15 années d'expérience (1975-1990) la Norvège décida de commencer la préparation d'un nouveau programme mettant l'accent sur le renforcement des institutions nationales en charge des pêches dans les pays en voie de développement ainsi que l'introduction des programmes de recherche sur l'environnement marin. Ce nouveau programme qui comprenait une provision pour un autre nouveau bateau de recherche fut financé entièrement par divers fonds bilatéraux norvégiens d'assistance au développement avec des activités concentrées dans des pays et des régions définis par le programme bilatérale du NORAD.

Ce second Programme, appelé le « Nansen Programme », approuvé par le gouvernement Norvégien en 1992 fut conçu comme un programme de gestion des pêches avec comme objectif principale le renforcement des institutions de gestion et de recherche, Son navire est un outil important du programme. Le nouveau navire de recherche (LOA 56,75m, 1444 GT, également appelé Dr. Fridtjof Nansen ) fut conçu et construit en 1993 et commença ses campagnes en 1994. L'institut norvégien de Recherche Marine fut une fois de plus responsable de la gestion au quotidien du programme et du bateau. Pour des raisons politiques, techniques et logistiques le NORAD décida que le navire serait stationné dans l'Océan Atlantique du Sud-Est à partir de 1994. De là, il conduirait les sondages sur des ressources communes à l'Angola, à la Namibie, à l'Afrique du Sud (Partie Atlantique), au Congo et au Gabon ainsi que celles partagées par la Guinée, la Guinée-Bissau, la Gambie, le Sénégal, la Mauritanie et le Maroc (partie Atlantique).

Le NORAD organisa en 1996 une revue du Programme dans le but d'identifier les besoins actuels d'assistance dans le secteur de la gestion et de la recherche en matière de pêches et ainsi offrir des alternatives aux opérations du Programme Nansen entre 1998 et 2002 ainsi que des avants projets pour 2003 et 2007. Jusqu'en 2000 le bateau a continué à opérer dans les Grands Ecosystèmes Marins des courants de Benguela et des Canaries. Actuellement la suite du programme est en discussion au sein du gouvernement norvégien.